



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

18^e séance plénière

Mercredi 21 septembre 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Journée internationale de la paix

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur dans le débat général pour ce matin, je tiens à rappeler aux membres qu'aujourd'hui, mercredi 21 septembre, l'Assemblée célèbre la Journée internationale de la paix, conformément à la résolution 55/282 de l'Assemblée générale du 7 septembre 2001. Une très belle cérémonie a eu lieu ce matin dans le jardin de la Cloche de la Paix; elle nous a rappelé les réalités de ce monde, que nous devons garder à l'esprit dans cette salle. Gardons la Journée internationale de la paix à l'esprit non seulement aujourd'hui mais aussi dans les jours, mois et années à venir.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République turque.

M. Gül (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de mon peuple au peuple ami des États-Unis pour les tragiques pertes de vies humaines et les dégâts matériels considérables provoqués par l'ouragan Katrina. Cela

vient aussi nous rappeler impitoyablement les nombreuses catastrophes naturelles ou anthropiques telles que la famine en Afrique, les tsunamis, les séismes, les catastrophes écologiques ainsi que la violence et le terrorisme à grande échelle. Elles exigent toutes une attention et une coopération internationales soutenues. Ayant elle-même été victime de catastrophes semblables, la Turquie partage la douleur des victimes et se sent solidaire de celles-ci.

L'ordre international doit reposer sur le respect des principes de la justice, de la dignité, de l'égalité et du progrès social pour les hommes et les femmes du monde entier. Nous devons répandre la justice, ainsi que la liberté. Nous n'aurons de cesse d'assurer la prospérité et la dignité de chaque être humain. Ces principes doivent orienter nos efforts futurs.

Nous venons de vivre une période extrêmement active dont le point culminant a été un important sommet. Le document final issu du sommet (résolution 60/1) nous encourage tous à nous concentrer sur les problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés ainsi que sur la manière d'obtenir des changements positifs. Il est donc temps d'agir. Nous devons commencer à mettre en œuvre ce qui a été convenu relativement à des questions allant de la consolidation de la paix aux droits de l'homme. Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue notre principal objectif qui est la réalisation d'ici à 2015 des objectifs de développement fixés au plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Avec ces éléments à l'esprit, nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général visant à établir un contrat mutuel (voir A/60/PV.9). Nous nous félicitons également, Monsieur le Président, de votre idée de soumettre un programme de travail pour l'année à venir, consacré à la suite à donner au sommet.

Bon nombre de problèmes internationaux occupant une place prépondérante à l'ordre du jour de l'ONU ont trait à notre région du monde. Il s'agit là de problèmes réels étroitement liés à la vie quotidienne de nos habitants. En tant que pays doté d'un riche patrimoine et d'une vaste expérience internationale, nous nous efforçons d'édifier une culture de compromis et de réconciliation.

Nos liens historiques et culturels avec les pays des régions voisines allant de l'Eurasie au monde islamique ainsi que notre rôle en tant que membre des institutions européennes, transatlantiques et méditerranéennes auront un effet positif sur la contribution de la Turquie aux relations internationales au XXI^e siècle.

C'est dans ce contexte et avec un sentiment de confiance que je saisis cette occasion pour porter à l'attention de l'Assemblée la candidature de la Turquie à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2009-2010.

Les efforts de réforme en cours offrent de grandes promesses pour l'amélioration des conditions de vie dans la région du Moyen-Orient sur les plans politique, social et économique. Nous continuerons d'encourager et d'appuyer tous les efforts déployés localement.

S'agissant du conflit israélo-arabe, le retrait israélien de la bande de Gaza est une évolution encourageante. Nous voudrions voir cette même tendance positive en Cisjordanie. Les activités israéliennes de peuplement dans les territoires occupés doivent prendre fin. Le caractère sacré des Lieux saints à Jérusalem doit être respecté. La Feuille de route doit être revitalisée et pleinement mise en œuvre.

Nous ne devons pas permettre en outre que la terreur et la violence fassent cette fois dérailler le processus. La réforme de l'Autorité nationale palestinienne doit se poursuivre, notamment dans le domaine sécuritaire. Il faut également intensifier les efforts visant à améliorer les conditions de vie des Palestiniens. Nous appuyons les travaux de M. James

Wolfensohn, l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement et nous coopérons avec lui. Nous estimons que ces efforts contribueront à redonner espoir aux Palestiniens et à garantir la sécurité des Israéliens.

Aux fins de relier les Palestiniens au monde, il faut construire et mettre en service les ports maritimes et les aéroports. Il faut également assurer le bon fonctionnement des passages frontaliers et des couloirs commerciaux. Il faut garantir la liberté de circulation. Ces mesures permettront assurément de revitaliser l'économie palestinienne. Cela encouragera les Palestiniens à devenir de véritables partenaires de paix avec les Israéliens. La Turquie s'efforce activement de concrétiser cette vision avec les parties au conflit. Nous sommes déterminés à y contribuer avec tous les moyens dont nous disposons.

La destinée de l'Iraq et le cours des événements dans ce pays sont d'une importance fondamentale pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient et au-delà. Il ne sera possible d'édifier un Iraq démocratique et prospère, en paix avec lui-même et avec ses voisins, que si le peuple iraquien s'unit et agit dans la cohésion, avec une vision claire. Les différences ethniques et religieuses en Iraq ne doivent pas entraîner de divisions; au contraire, elles doivent être une source de pluralité culturelle, sous peine de voir le nouvel Iraq constituer un foyer d'instabilité et de conflit plutôt que d'espoir et d'inspiration pour l'ensemble de la région.

La Turquie, en collaboration avec l'ONU, a été au premier plan des efforts visant à assurer le relèvement politique et économique de l'Iraq. Le Forum des voisins de l'Iraq, autre initiative turque, a été un moyen efficace d'appuyer l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La situation en matière de sécurité nous préoccupe tous. L'Iraq est malheureusement devenu un terrain d'entraînement pour les terroristes. Nous en pâtissons par conséquent, en tant que pays voisin. Nous craignons que le terrorisme émanant de l'Iraq ait des répercussions sur d'autres pays, notamment sur la Turquie. Il est de notre devoir conjoint d'empêcher un tel résultat.

Les problèmes du Haut-Karabakh, de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud continuent d'entraver la paix et la coopération dans le sud du Caucase. Ces problèmes contreviennent à tous les principes de l'ONU et exigent notre attention immédiate. Un règlement pacifique doit

notamment être trouvé à la question du Haut-Karabakh, de manière à respecter l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Les mesures visant à mettre un terme à l'occupation du territoire azéri instaureront un climat plus propice dans la région, notamment aux relations arméno-turques. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Groupe de Minsk. Nous suivons de près les contacts de haut niveau entre les deux voisins de la Turquie et nous encourageons les parties à progresser.

En Afghanistan, de nombreuses difficultés subsistent. La communauté internationale doit continuer d'apporter son appui constant à ce pays. Entre autres choses, l'éducation, la santé, l'égalité des sexes et le développement économique nécessitent une attention croissante. Il faut encourager d'autres cultures pour remplacer le pavot cultivé à grande échelle. En tant que pays qui a dirigé par deux fois la Force internationale d'assistance à la sécurité pour un total de 14 mois durant les trois années écoulées, la Turquie souhaite réaffirmer son engagement persistant. Nous nous félicitons de la tenue d'élections, qui constituent une évolution encourageante pour la démocratie en Afghanistan.

Nous sommes déterminés à appuyer fermement le renforcement de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Europe du Sud-Est. La région des Balkans a réalisé des progrès considérables en vue de l'instauration d'un climat pacifique propice au développement économique. La consolidation politique et économique de la Bosnie-Herzégovine et les négociations relatives au statut définitif du Kosovo doivent être suivies de près. La Turquie continuera d'être un partenaire fiable au cours de ce processus.

S'agissant de la Méditerranée orientale, nous envisageons de créer un bassin de coopération, de stabilité et de prospérité entre la Turquie, la Grèce et les deux peuples de Chypre. Il est cependant regrettable qu'au moment où nous délibérons de la meilleure manière de réformer l'Organisation des Nations Unies et de renforcer son rôle, nous soyons en même temps témoins d'une tentative visant à lui retirer la question de Chypre. Nous considérons ces efforts visant à saper le rôle de l'Organisation des Nations Unies comme un paradoxe des plus troublants. Le plan Annan constituait une base unique pour apporter une solution à ce problème. Bien qu'il n'ait pas complètement répondu à leurs aspirations, les

Chypriotes turcs ont, par esprit de compromis, approuvé ce plan à une écrasante majorité.

D'un autre côté, sous la conduite efficace des dirigeants Chypriotes grecs, le rejet du plan Annan lors d'un référendum tenu l'année dernière a porté un coup à la communauté internationale. Ainsi, une occasion de mettre fin une fois pour toutes à la division de l'île a été ratée.

Le rapport du Secrétaire général (S/2004/437) publié après le référendum contenait une vue d'ensemble du long processus de négociations et recommandait la levée de toutes les restrictions qui pesaient sur les Chypriotes turcs. Malheureusement, le rapport détaillé du Secrétaire général sur Chypre n'est pas pris en considération, ce qui va à l'encontre des pratiques établies. En conséquence, les restrictions injustes imposées aux Chypriotes turcs n'ont pu être levées. Il semble difficile de croire que les Chypriotes turcs vivent toujours sous les restrictions, coupés du monde extérieur.

Au cours de la période qui a suivi, le Secrétaire général a sondé les parties mais ses efforts pour réactiver les négociations, sur la base de son plan, n'ont abouti à aucun résultat concret du fait de l'intransigeance continue de l'administration chypriote grecque. Comme si cela ne suffisait pas, l'Administration chypriote grecque tente maintenant de marginaliser l'Organisation des Nations Unies sur le banc de touche et de porter cette question devant d'autres forums. J'exhorte tous les acteurs internationaux à décourager ces efforts malavisés. La Turquie est toujours prête à contribuer aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution juste, équitable et durable au problème de Chypre sur la base du plan Annan.

À cette occasion, j'aimerais rappeler la proposition que j'ai faite le 30 mai 2005 pour la levée de toutes les restrictions relatives à l'île (voir A/59/820). Dans cette proposition, je suggérais, pour l'essentiel, qu'il était nécessaire de permettre la libre circulation des personnes, des biens et des services et de lever toutes les restrictions appliquées aux ports maritimes et aux aéroports entre les deux parties de Chypre ainsi qu'à destination de la Turquie et de la Grèce. Il est évident que cette proposition est conforme aux attentes légitimes de la communauté internationale.

Nous attachons une grande importance à la promotion de nos relations et de notre coopération avec

le continent africain. La Turquie développe énergiquement ses relations avec l'Afrique tout entière sur la base d'un plan d'action. Nous avons ouvert récemment un bureau à Addis-Abeba, destiné à servir de centre de coordination de l'aide humanitaire et au développement qu'apporte la Turquie au continent. Le Gouvernement turc a également déclaré 2005, année de l'Afrique, en Turquie. Nous continuerons d'aider les institutions internationales qui œuvrent en Afrique pour soulager les souffrances et pour éliminer les maladies et la faim.

La série d'attentats perpétrés dans différentes régions du monde prouve qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. Nous condamnons ces atrocités dans les termes les plus fermes. Il ne devrait pas être fait de distinction entre les organisations terroristes. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures dans cette lutte. Nous devons rejeter le terrorisme en tant que méthode, où qu'il soit commis, et quels qu'en soient les motifs et l'utilisation. La lutte contre le terrorisme devrait être un effort mondial et collectif et l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle prééminent. Nous nous félicitons des résolutions du Conseil de sécurité qui appellent à un renforcement des mesures à l'encontre de ceux qui incitent à commettre des actes terroristes et en faveur de ceux qui contribuent à la prévention des conflits armés, notamment en Afrique. Nous devons également résister à toute tentation d'associer une culture, une religion ou une foi particulière au terrorisme.

Il ne faut pas oublier que le droit aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire exige une coopération entière et transparente avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. La création de zones exemptes d'armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient, serait une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales.

Le renforcement du multilatéralisme et du rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies dans le système international est un aspect fondamental de notre politique étrangère. C'est l'espoir le plus grand et la garantie la plus sérieuse pour l'édification d'un monde plus sûr et meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Downer, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

M. Downer (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est un Membre fondateur de l'Organisation

des Nations Unies et nous appuyons depuis longtemps le rôle important de cette Organisation dans les affaires du monde. L'Organisation des Nations Unies a de nombreuses réalisations à célébrer au cours de sa soixantième année. De même, le soixantième anniversaire met en lumière, à la vue de tous, les faiblesses et, en fait, les échecs de l'Organisation des Nations Unies.

À l'approche de cette date, l'Organisation des Nations Unies et ses Membres ont été confrontés à la difficulté de trouver des moyens concrets et réalisables d'apporter aux peuples du monde une plus grande sécurité et une plus grande prospérité par une réforme du système des Nations Unies. Cela n'a pas été chose aisée. Le programme de réforme est à la fois vaste et urgent, et il est difficile – parfois même impossible – de trouver un accord sur les méthodes à adopter, comme l'a montré clairement le récent processus préparatoire au Sommet.

L'Australie se félicite des progrès accomplis par le Sommet dans certains domaines importants, en particulier l'accord visant à la création d'une Commission de consolidation de la paix pour aider les États fragiles, domaine d'activités dans lequel l'Australie est active depuis longtemps dans sa propre région, comme je l'ai souligné dans mes allocutions précédentes devant l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également du fait que les États aient convenu pour la première fois que la communauté internationale, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, avait la responsabilité d'agir pour protéger les populations des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme.

Nous nous félicitons également de l'appel lancé en vue du parachèvement rapide de la convention générale sur le terrorisme international et de l'entrée en vigueur prochaine de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

S'agissant du développement, nous constatons avec satisfaction que le document final du Sommet (résolution 60/1) reconnaît ce qui sous-tend déjà la démarche de l'Australie en matière d'aide au développement, à savoir que la bonne gouvernance, des politiques économiques solides, des mesures de lutte contre la corruption et la libéralisation du commerce sont des éléments essentiels de lutte contre la pauvreté et de promotion d'économies et de communautés stables. L'Australie s'est acquise la réputation, dont elle

est fière, de fournir de l'aide dans ces domaines, ce qui est corroboré d'ailleurs par son annonce la semaine dernière d'accroître l'affectation de l'aide australienne à l'étranger à hauteur de 4 milliards de dollars australiens d'ici à 2010 – soit le double du montant alloué en 2004 – et de généreuses contributions de 10 millions de dollars australiens au Fonds pour la démocratie et de 3 millions au Fonds permanent pour la consolidation de la paix sur trois ans.

En tant que nation qui appuie fermement une issue constructive au cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, et qui reconnaît l'importance cruciale de celui-ci pour les pays en développement, l'Australie se félicite également de l'engagement et du défi présentés par le Président Bush il y a une semaine (voir A/60/PV.2) : à savoir que les États-Unis sont prêts à éliminer les barrières douanières, les subventions et tous les autres obstacles, si les autres nations font de même.

Mais parallèlement à ces résultats satisfaisants, de nombreuses questions et, dans certains cas, de profondes déceptions demeurent. Sur la maîtrise des armements et la non-prolifération, nous n'avons absolument aucun résultat à présenter ce qui est extraordinairement médiocre – compte tenu de l'environnement sécuritaire mondial contemporain où les menaces liées à la prolifération sont si clairement manifestes.

L'idéologie dépassée prônée par de trop nombreuses délégations lors des négociations est un reflet bien accablant du processus intergouvernemental au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous n'avons pas saisi l'occasion que nous donnait le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux jamais organisé, de produire une déclaration politique définissant les actes de terrorisme.

Comment certaines nations peuvent-elles alors continuer de prétendre que mutiler ou prendre délibérément pour cible des civils est dans certains cas justifié?

Comment se peut-il qu'après les horreurs commises à Charm el-Cheikh, à Istanbul, à Jakarta, à Riyadh et au quotidien en Iraq, certains puissent encore continuer de faire deux poids, deux mesures, se persuadant eux-mêmes que de tels terroristes puissent un jour être considérés comme des « combattants de la liberté »?

L'enjeu n'est pas de discuter des mérites d'une cause donnée. L'enjeu est l'impératif moral de proscrire tout comportement qui porte atteinte à la civilisation.

Nous sommes déçus de ce que le Sommet ait manqué l'occasion de réaliser des progrès sur la réforme du Conseil de sécurité, pour faire en sorte que sa composition et son fonctionnement correspondent aux priorités et aux réalités de notre siècle.

S'il est vrai que le Sommet a décidé de créer un Conseil des droits de l'homme, le document final est très décevant en raison du peu de détails qu'il fournit. Ce nouveau Conseil des droits de l'homme devra surmonter le manque de crédibilité dont pâtiennent les actuels mécanismes des droits de l'homme, qui voient certains des plus éminents responsables de violations des droits de l'homme élevés à des postes de dirigeants.

L'Australie participera de manière constructive aux négociations visant à modeler ce nouveau Conseil. Nous allons également plus que doubler notre contribution au Haut Commissariat aux droits de l'homme, la portant à 650 000 dollars.

Enfin, la réforme de gestion convenue lors du Sommet constitue un pas dans la bonne direction, mais rien de plus.

Le Secrétaire général a besoin d'une autorité plus grande et de davantage de souplesse pour gérer l'ONU. Et, comme les récentes enquêtes l'ont révélé de manière détaillée et saisissante, la responsabilité et les systèmes d'audit et de contrôle au sein de l'ONU doivent être radicalement renforcés. Cela ne sera pas facile, mais nous devons nous pencher de nouveau sur nos échecs.

Le Sommet a marqué un changement décisif dans notre conception des interventions humanitaires, exprimant la volonté d'adopter une nouvelle approche fondée sur notre responsabilité de protection réciproque lorsque cela est nécessaire, autrement dit notre « responsabilité collective de protéger ». Trop souvent, le monde a assisté, inactif, à des catastrophes humanitaires, avant que les mécanismes internationaux n'entrent péniblement en action.

En Somalie, en Bosnie, au Rwanda et au Kosovo, les actions menées ont été trop limitées et trop tardives. Aujourd'hui la situation au Darfour est caractéristique de toutes ces carences.

Comme l'indique clairement le document final du Sommet, tous les États ont la responsabilité de protéger leur population des crimes les plus flagrants que sont le génocide et les crimes contre l'humanité. Lorsqu'une population endure des souffrances graves et que l'État concerné n'a pas la volonté ou les moyens d'arrêter ces souffrances, le principe de non-intervention devrait céder la place à la responsabilité collective de protéger.

Le Conseil de sécurité doit désormais se fonder sur ce nouveau consensus pour réagir plus efficacement aux crises humanitaires.

Nous avons la responsabilité de réagir plus rapidement aux situations de dénuement humain le plus profond et nous devons faire plus pour aider la reconstruction, le redressement et la réconciliation des pays qui sortent d'un conflit ou d'une catastrophe.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu les peuples afghan et iraquien exercer de nouveau leurs droits démocratiques. La communauté internationale doit continuer à appuyer ces transformations, à aider ces populations à surmonter ce qu'elles ont vécu sous des dictateurs brutaux et des régimes bornés et à favoriser l'enracinement du progrès et de la démocratie.

Céder en Iraq ou en Afghanistan le moindre pouce de terrain à la tyrannie du terrorisme qui engendre d'atroces souffrances serait reculer dans notre campagne mondiale; une campagne que nous continuons de mener mais que nous n'avons pas encore gagnée, comme le montrent manifestement les attentats terroristes perpétrés à Londres en juillet et la menace terroriste qui pèse actuellement sur l'Asie du Sud-Est et ailleurs. Il est urgent que les nations s'unissent pour lutter contre les idéaux terroristes et récuser les idéologies extrémistes, et pour instaurer une concertation plus générale et plus productive entre les croyances et les civilisations.

L'Australie fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'attaquer, dans sa région, au terrorisme et à l'idéologie qui l'alimente. Le système des Nations Unies doit également jouer un rôle à cet égard.

Un grand nombre d'États Membres ont encore besoin d'assistance pour appliquer les normes antiterroristes élaborées par l'ONU et pour renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme, tâche à laquelle l'Australie se consacre déjà en coopération avec ses partenaires régionaux.

Les dirigeants mondiaux ont fait quelques progrès en ce sens la semaine dernière mais ils n'ont toutefois pas adopté la stratégie de lutte antiterroriste avancée par le Secrétaire général.

L'Australie se félicite que l'Assemblée générale ait adopté, en avril de cette année, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Notre Premier Ministre, John Howard, a signé cette Convention, au nom de l'Australie, lors du Sommet. Il nous faut désormais impérativement redoubler d'efforts pour conclure une convention générale contre le terrorisme durant la présente session de l'Assemblée générale.

Comblant les lacunes que présente le cadre juridique de la lutte contre le terrorisme est un complément indispensable des efforts concertés que nous déployons pour prévenir de futurs attentats et pour poursuivre en justice ceux qui commettent de tels actes. L'adoption sur le plan international, de mesures rigoureuses pour criminaliser ces actes, constituera un pas crucial en avant.

Le monde aujourd'hui doit faire face à une menace qui n'était pas envisageable lors de l'élaboration des Conventions de Genève, à savoir celle des organisations terroristes et de leurs fantassins, tels ceux capturés en Afghanistan, qui portent les armes sur le champ de bataille mais ne respectent pas les lois de la guerre, ne combattent pour aucune armée régulière et ne portent aucun uniforme ni aucun insigne reconnaissable.

Tout comme le droit international a évolué pour répondre en d'autres temps au fléau de la piraterie, il faut aujourd'hui pouvoir compter sur une convention générale contre le terrorisme pour nous aider à combattre ceux qui commettent des actes terroristes.

Le Sommet a constitué une occasion manquée en matière de désarmement et de non-prolifération. Les régimes de non-prolifération multilatéraux sont aujourd'hui mis à l'épreuve par une petite minorité de gouvernements qui passent outre les règles et les normes observées par le reste de la communauté internationale et qui, ce faisant, mettent en péril la sécurité de tous.

Un nouvel aspect très dangereux de ce péril général est l'ambition déclarée des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. Il est donc impératif que nous menions une action concrète

contre la prolifération, où qu'elle se produise, grâce à des initiatives novatrices telle que l'Initiative de sécurité contre la prolifération qui vient compléter et renforcer les régimes multilatéraux.

Voici quelques mois, j'ai pu voir directement comment la Conférence des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires avait été sabotée par une petite poignée de pays déterminés à empêcher tout consensus.

L'Australie, tout comme l'immense majorité des États, continue d'accorder son soutien indéfectible au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous continuerons de jouer un rôle de premier plan en faveur de l'universalisation du Protocole additionnel sur le renforcement des garanties, en faisant une condition préalable à la fourniture d'uranium aux États non dotés de l'arme nucléaire.

Il est inacceptable, compte tenu du climat international actuel, que nous n'ayons pas encore entamé les négociations concernant le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. Ce traité permettrait de réduire le risque de voir des matières fissiles tomber aux mains des tenants de la prolifération ou des terroristes, et viendrait renforcer les progrès accomplis à ce jour en matière de désarmement nucléaire.

Je me réjouis de présider cet après-midi la Conférence sur l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'efforcera de trouver les moyens d'accélérer l'entrée en vigueur du Traité.

Un rôle plus ferme et plus actif du Conseil de sécurité sur la question des armes de destruction massive fait aussi cruellement défaut.

L'Australie est un défenseur ardent et de longue date de l'Organisation des Nations Unies et du rôle vital qu'elle peut jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes fiers de la manière dont nous avons toujours contribué aux activités, au financement et aux délibérations de l'ONU, dès sa création en 1945.

Mais nous en sommes un défenseur critique. La nécessité de réformer l'ONU est un thème récurrent dans nos déclarations depuis ma première intervention à l'Assemblée générale, lors de la cinquante et unième session en 1996. Aujourd'hui, cette nécessité se fait plus que jamais sentir.

La réalité est qu'il existe encore aujourd'hui des États en déliquescence ou qui connaissent un déclin précipité simplement parce qu'ils sont mal dirigés et qu'ils souffrent d'une mauvaise gestion des affaires publiques, ce qui a des conséquences désastreuses sur les vies humaines. Que faut-il penser quand la communauté internationale se montre réticente à agir alors même que la mauvaise gouvernance a provoqué un recul de l'espérance de vie qui, de 63 ans au début des années 90, est tombé à un peu moins de 34 ans en 2004, dans ce qui fut l'un des pays les plus prometteurs de l'Afrique? L'ONU serait-elle aujourd'hui en mesure de prévenir un autre Rwanda?

L'opinion publique mondiale et nous-même attendons beaucoup de l'ONU, et à juste titre. Les enjeux sont trop élevés dans cet environnement complexe et difficile en matière de sécurité pour se contenter de moins. Nous avons tous un rôle à jouer. Des progrès encourageants ont été enregistrés lors du Sommet, mais nous devons reconnaître les domaines dans lesquels nous n'avons pas répondu aux attentes, et avoir l'ambition de poursuivre des réformes plus ambitieuses. D'énormes difficultés se profilent à l'horizon. Nous devons les affronter avec un certain degré de réalisme. L'Australie ne pense pas que l'ONU soit la réponse à tous les problèmes du monde, mais elle a néanmoins un rôle à jouer. Lorsque nous faisons appel à elle, l'ONU doit être en mesure de répondre avec efficacité et diligence. Les populations du monde n'en attendent pas moins d'elle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : À la présente session, nous célébrons le soixantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous employons en outre, activement et sérieusement à revitaliser cette solide Organisation que l'humanité a décidé de créer après les deux guerres dévastatrices de la première moitié du XX^e siècle. Il ne fait aucun doute que la présente session se tient alors que les relations internationales connaissent de grands bouleversements et que l'espoir est tempéré par les menaces et défis qui pèsent sur la stabilité de la communauté internationale et sur la paix et la sécurité de tous nos peuples.

L'évolution internationale récente a montré qu'il était de plus en plus nécessaire de renforcer les capacités du cadre multilatéral afin de faire face aux problèmes que connaissent nos nations et nos peuples, et de trouver l'équilibre nécessaire entre quatre questions qui sont, à notre avis, au cœur de nos intérêts contemporains : développement, paix et sécurité internationales, droits de l'homme et réforme institutionnelle de l'Organisation.

Pour aborder la question du développement au niveau international, il faut une volonté politique forte afin d'honorer les engagements que nous avons pris et réaffirmés ensemble dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 60/1), principalement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement arrêtés au Sommet du Millénaire, la relance du partenariat international en faveur du développement et la mobilisation des ressources financières nécessaires ainsi que le respect de l'engagement pris par de nombreux pays développés d'atteindre d'ici à 2015 l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) pour l'aide publique au développement. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de l'Égypte aux pays qui ont réaffirmé leur engagement de remplir leurs obligations à cet égard.

Pour atteindre nos objectifs communs, il est donc impératif de tirer parti du consensus auquel nous sommes parvenus à la Réunion plénière de haut niveau pour dégager un consensus plus large sur les priorités de développement des pays en développement, en particulier lors de la prochaine Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Hong Kong, et devant d'autres instances internationales s'occupant de questions essentielles pour le monde en développement. Il s'agit notamment des questions relatives au commerce, à l'allégement de la dette, à l'investissement et à la modernisation industrielle ainsi que d'autres questions susceptibles de favoriser la justice et l'ouverture indispensables pour notre système commercial international et d'ouvrir aux pays en développement les possibilités dont ils ont besoin pour améliorer le niveau de vie de leurs populations.

Dans le but d'honorer nos engagements pris de longue date en vue d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable en Afrique, l'Égypte souhaite appeler ses partenaires des pays développés à jouer un rôle de premier plan en appuyant

la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cette initiative africaine constitue un partenariat ambitieux en faveur du développement durable, en mesure d'assurer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale, d'aboutir à une bonne gouvernance nationale et internationale et de favoriser la contribution de la société civile et du secteur privé à la réalisation de nos objectifs de développement.

En même temps que la sécurité économique pour tous, il est essentiel que nous nous efforcions d'assurer la paix et la sécurité internationales en nous attaquant de façon concrète et réaliste aux menaces et défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Dans la mesure où le terrorisme est la menace la plus dangereuse de notre époque, l'Égypte a activement contribué à la recherche d'un consensus sur la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations dans le document final du Sommet, « car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales ».

Contrairement à ce que certains pourraient s'imaginer, les récentes attaques terroristes qui ont frappé de nombreux pays – dont l'Égypte – montrent clairement à présent que le terrorisme est un danger qui ne fait aucune distinction entre les peuples, les cultures ou les religions mais constitue plutôt une menace qui pèse aveuglément sur la civilisation. Ces attaques nous ont également rappelé que les efforts de lutte contre le terrorisme ne devraient pas se limiter au renforcement des mesures antiterroristes ni à la recherche de moyens pour en améliorer la mise en œuvre. Ils devraient plutôt s'attaquer efficacement aux causes profondes de ce phénomène. En conséquence, l'Égypte a proposé une initiative visant à la tenue d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale en vue d'élaborer et d'adopter un plan d'action global assorti de mesures juridiques et pratiques nécessaires pour combattre efficacement le terrorisme – sans affecter la capacité des populations sous occupation d'accéder à leur indépendance conformément aux règles établies du droit international – jusqu'à ce qu'il soit complètement éradiqué.

C'est conformément à cette position que l'Égypte s'engage à déployer des efforts intensifs en vue d'élaborer une convention générale sur le terrorisme international. Une telle convention, combinée aux 12 conventions internationales de lutte contre le terrorisme, auxquelles s'ajoute cette année la Convention internationale pour la répression des actes

de terrorisme nucléaire, pourrait constituer le cadre juridique le plus général pour lutter contre ce fléau.

Les questions de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive ont trait à une autre menace majeure qui exige une action internationale concertée dans un proche avenir, du fait, notamment, que la Réunion plénière de haut niveau n'a pu parvenir à un accord sur la façon d'aborder ces questions d'une manière qui soit compatible avec leur importance critique et leur urgence pour la sécurité de l'humanité. Notre effort commun devrait viser à rétablir l'équilibre entre le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire : les trois piliers sur lesquels doivent reposer les progrès dans la réalisation de nos objectifs communs. Le point de départ pour notre effort ne peut être que le consensus forgé à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995, et qui est une partie intégrante du compromis qui a permis la prorogation du TNP pour une durée indéfinie ainsi que la résolution sur le Moyen-Orient, adoptée à cette Conférence. Des efforts internationaux concertés, en particulier des États dotés de l'arme nucléaire, sont essentiels pour parvenir à l'universalité du TNP; sinon, nous courrons le risque de voir le Traité perdre de sa crédibilité et de sa pertinence.

À cette fin, c'est d'une volonté politique forte dont nous avons besoin pour relancer le mécanisme de désarmement, renforcer l'application mutuelle et équilibrée des engagements et obligations énoncés dans les traités existants, parvenir à l'universalité de ces traités avant toute autre tentative visant à imposer de nouvelles obligations aux États parties, et respecter pleinement les engagements pris au titre de ces instruments. C'est aussi de détermination dont nous devons faire preuve pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient afin d'appuyer les efforts visant à instaurer une paix juste et globale dans la région.

La création du Conseil des droits de l'homme devra se révéler un tournant décisif dans la promotion et le respect des principes et des libertés. Son mandat, sa composition et ses méthodes de travail doivent être formulés de façon démocratique et reposer sur le principe de la répartition géographique équitable, tout en tenant compte également des particularismes culturels de chaque région. Le Conseil des droits de l'homme doit également aider et encourager les pays à

améliorer le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit sur leur territoire. À cette fin, nous devons renforcer l'appareil des droits de l'homme et la primauté du droit de façon à pouvoir remédier aux défaillances actuelles – en particulier, la politisation, la sélectivité et les politiques de deux poids deux mesures – et à favoriser la coexistence et le dialogue entre les civilisations au lieu de la division et des divergences qui caractérisent notre gestion actuelle de ces questions. À cet égard, je suis d'accord avec la déclaration de l'orateur précédent, le Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

Le Conseil national égyptien des droits de l'homme a été mis en place dans le but de promouvoir cet effort. Il bénéficie de l'indépendance institutionnelle dont il a besoin pour mener à bien ses tâches avec l'impartialité et l'objectivité voulues. Il a également la capacité de défendre le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit de participer à la formulation, à la hiérarchisation et à la mise en œuvre des politiques nationales.

Nous devons également engager un effort multilatéral coordonné pour défendre les droits de l'homme et faire face aux violations de ces droits en renforçant la capacité des États de protéger leur population contre le génocide, l'épuration ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ce faisant, nous ne devons pas utiliser les situations d'exception comme prétexte pour nous ingérer dans les affaires intérieures des États. Conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes du droit international, nous devons établir la distinction entre l'incapacité d'un État de protéger sa population contre ce type de crimes et son intention de ne pas le faire.

Nos efforts communs pour assurer à nos peuples une liberté plus grande sont étroitement liés à notre détermination et à nos capacités en matière de règlement des questions politiques actuelles – c'est-à-dire, dans notre région, la question palestinienne. Tout en saluant le retrait israélien de la bande de Gaza et de quelques colonies de peuplement du nord de la Cisjordanie, nous engageons le Gouvernement israélien à poursuivre le retrait de tous les territoires palestiniens et à honorer tous ses engagements à cet égard, conformément à la Feuille de route, qui doit nous permettre d'atteindre notre objectif commun; la création d'un État palestinien indépendant vivant en coexistence avec Israël dans la paix et la sécurité.

Toutefois, jusqu'à ce que nous ayons atteint cet objectif, Israël doit cesser ses activités de peuplement en Cisjordanie; arrêter la construction de son mur de séparation; améliorer la situation humanitaire des Palestiniens sur les territoires occupés et engager les négociations sur le statut final en vue d'un règlement global. Israël doit également se retirer des territoires arabes restants parmi ceux qui ont été occupés en Syrie et au Liban en 1967.

En outre, nous ne pouvons évoquer le respect des droits de l'homme sans évoquer la situation en Iraq en matière de droits de l'homme, et en particulier le droit à la vie de chaque citoyen iraquien. À cet égard, en dépit de la mise en place du Gouvernement intérimaire et de l'élaboration d'une nouvelle constitution, la réconciliation nationale entre tous nos frères irakiens reste encore à réaliser. Il faut sensibiliser encore plus le public au fait que la violence et le massacre d'innocents ne saurait déboucher sur la sécurité et la stabilité souhaitées en Iraq.

S'agissant de la situation au Soudan, l'Égypte continuera d'appuyer le Soudan dans les importantes initiatives qu'il a prises en faveur de la paix et de la stabilité, dans le cadre du maintien de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays s'entend. L'Égypte continuera également d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix global de Nairobi sur le sud Soudan ainsi que l'accord du Caire qui le complète. Nous participerons également activement aux négociations de paix sur le Darfour, sous l'égide de l'Union africaine, et nous maintiendrons l'aide de l'Égypte en continuant de fournir des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan, ainsi que des observateurs à la Mission de l'Union africaine au Darfour.

À cet égard, la sécurité et la stabilité de l'Afrique restent au centre des préoccupations de l'Égypte et de ses politiques régionale et internationale. Elle entend donc poursuivre et intensifier ses efforts de règlement des problèmes politiques contemporains de l'Afrique. Elle a contribué à toutes les opérations de maintien de la paix en Afrique et continuera de le faire, comme d'appuyer tous les efforts que déploie le continent pour mettre en œuvre une stratégie intégrée de développement aux plans tant politique, qu'économique et social. L'engagement de l'Égypte à l'égard de l'Afrique repose sur une conviction inébranlable de notre destinée commune et de la nécessité d'une coopération constante entre nous.

L'Union africaine a un rôle central à jouer, en l'occurrence, et elle doit bénéficier en cela du plein appui de l'ONU.

En raison de l'importance particulière que l'Afrique attache au lien entre sécurité et développement dans la gestion des situations des pays sortant d'un conflit, l'Égypte a appuyé la mise en place de la Commission de consolidation de la paix proposée. Toutefois, les activités de la Commission doivent respecter l'équilibre entre les différents mandats des principaux organes des Nations Unies et les différentes étapes suivies dans le règlement d'une question. Nous sommes également favorables à ce que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social jouent un rôle moteur, avec le Conseil de sécurité, dans le travail de la Commission. La Commission ne doit devenir ni un organe qui imposerait une tutelle aux États ni un instrument de contournement de la volonté et des priorités nationales de ces États. La Commission de consolidation de la paix doit toujours demeurer un organe consultatif efficace axé sur la mobilisation de l'aide aux pays sortant d'un conflit inscrits à son ordre du jour, afin de leur permettre de réaliser leurs aspirations nationales à une paix et une stabilité durables.

L'ONU ne sera pas en mesure de mener à bien toutes ces tâches croissantes et épineuses si nous n'engageons pas une réforme institutionnelle efficace tenant compte de l'équilibre entre les principaux organes de l'Organisation, et qui permette à celle-ci de s'acquitter de ses tâches tout en renforçant sa crédibilité et en éliminant les raisons qui ont engendré les critiques dont elle fait l'objet. Il ne fait pas de doute qu'au nombre des axes les plus importants de la réforme institutionnelle se trouvent la revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement de son rôle de premier organe délibérant, directeur, chargé de mettre en œuvre et de superviser les politiques des Nations Unies. L'Assemblée doit coopérer avec le Secrétaire général en toute transparence et lui donner les pouvoirs dont il a besoin pour mener à bien son travail efficacement tout en veillant à ce qu'il s'acquitte des tâches qui lui sont confiées par les principaux organes de l'Organisation.

Nous attendons avec intérêt les propositions que le Secrétaire général devrait présenter, y compris sur l'amélioration des procédures d'audit et de supervision, qui doivent dûment tenir compte du caractère intergouvernemental des commissions actuelles

chargées du budget et de la gestion. Nous attendons également avec intérêt le premier examen, dans le cadre de l'Assemblée générale et des autres organes pertinents, des mandats datant de plus de cinq ans, tout en précisant qu'il faut éviter d'adopter une démarche purement réglementaire face à cette question et qu'il est impératif d'en prendre en compte les incidences politiques. Nous ne devons jamais négliger, en effet, l'équilibre politique international ni porter atteinte aux efforts en cours pour régler les problèmes actuels.

À cet égard, la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité prennent une importance croissante, compte tenu, en particulier, du rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette réforme doit permettre au Conseil de sécurité d'être plus représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation et plus transparent dans la gestion des questions inscrites à son ordre du jour. À cet égard, j'aimerais souligner l'attachement de l'Égypte à la position commune africaine sur cette question, telle qu'elle a été exposée dans le consensus d'Ezulwini et la déclaration de Sirte, et dont l'objectif est de satisfaire aux aspirations légitimes de notre continent à une représentation permanente et équilibrée dans un Conseil de sécurité élargi et de remédier au déséquilibre actuel, en particulier au niveau de la représentation de l'Afrique et des pays en développement en général.

Le document final que nous avons adopté à la Réunion plénière de haut niveau à l'occasion du soixantième anniversaire de l'ONU (résolution 60/1) est une preuve solide de la vitalité de l'Organisation et d'un désir véritable de la voir continuer de jouer son rôle essentiel. Nous serons heureux de travailler de concert pour progresser et améliorer les capacités de l'ONU de réaliser nos objectifs communs, sur la base d'une vraie volonté politique de mettre en œuvre les engagements convenus dans ce document. Nous devons étendre la portée de cet accord à tous les aspects de l'action internationale. C'est la seule voie dont nous disposons pour réaliser les aspirations de nos peuples à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Samuel R. Insanally, Ministre des affaires étrangères de la République du Guyana et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Insanally (Guyana) (*parle en anglais*) : Succédant à la Réunion plénière de haut niveau de la

semaine dernière, la soixantième session de l'Assemblée générale aura pour tâche de prendre des dispositions pour la mise en œuvre rapide des décisions approuvées dans le document final. Pour beaucoup, le document final (résolution 60/1) est moins que satisfaisant dans sa portée et son contenu. Il représente néanmoins un cadre commun à partir duquel nous pouvons élargir la coopération internationale.

C'est à vous, Monsieur le Président, et cher ami, que revient la tâche de mener cette entreprise. Votre éminente expérience diplomatique est pour nous tous une assurance que vous mènerez à bien la tâche qui vous a été confiée. Si je puis vous donner un conseil sur la marche à suivre, je reprendrais tout simplement, en les paraphrasant peut-être légèrement, les mots de Dag Hammarskjöld, votre compatriote et ancien Secrétaire général, lorsqu'il a déclaré, « Ne mesure jamais la hauteur de la montagne avant d'en avoir atteint la cime ». Et j'ajouterais, « tu verras alors que l'ascension n'a pas été si pénible ».

Nous devons des remerciements à S. E. M. Jean Ping, du Gabon, Président sortant, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée durant la cinquante-neuvième session. Au Secrétaire général, je tiens à exprimer mes remerciements pour les efforts qu'il déploie en vue de doter l'Organisation des moyens qui lui permettent de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Je souhaite également remercier notre pays hôte, les États-Unis, et leur faire part à nouveau de notre sympathie pour les graves pertes occasionnées à la suite du passage de l'ouragan Katrina.

Comme l'a déjà dit le Président Jagdeo, du Guyana, (voir A/60/PV.8), les objectifs internationaux en matière de développement, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été fixés lors du sommet qui s'est tenu il y a cinq ans et dont nous venons de faire l'examen, demeurent une norme de référence capitale en matière de développement. La communauté internationale doit pleinement adopter et poursuivre ces objectifs, qui visent à garantir la présence des conditions essentielles à notre progrès économique et social dans des domaines tels que la santé, l'éducation et d'autres services essentiels.

Mon pays s'est efforcé d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs. Grâce à une stratégie visionnaire de lutte contre la pauvreté et à un meilleur financement du

secteur social, nous avons pu améliorer le sort des couches de notre population les plus démunies et accroître leurs perspectives d'une vie meilleure. Malheureusement, un certain nombre de faits nouveaux et anormaux compromettent nos progrès, comme par exemple le récent remaniement de la politique agricole européenne, plus particulièrement la proposition de la Commission de réduire de façon drastique le prix du sucre à l'exportation des États de l'Afrique des Caraïbes et du Pacifique. Si elle est appliquée, cette proposition nuira gravement à notre industrie sucrière et plongera nombre de nos populations qui en dépendent dans l'extrême pauvreté.

Notre économie risque fort de perdre 40 millions de dollars par an, une somme qui annule les 8 millions de dollars que nous recevrons du fait des décisions prises par le Groupe des Huit sur l'allègement de la dette. Cela illustre bien comment les pays développés adoptent des politiques inégales et souvent incohérentes. Sans consulter ni prévenir, ils adoptent des mesures qui font énormément de tort aux économies des pays en développement, surtout quand ceux-ci sont petits et vulnérables.

Le seul espoir qu'il nous reste réside dans la promesse faite dans le cadre de plusieurs initiatives récentes, telles que le Compte du défi du Millénaire des États-Unis, la Facilité de financement internationale du Royaume-Uni, l'Action contre la faim, dirigée par le Brésil et d'autres États, et tout récemment, la proposition de la France et d'autres pays d'imposer une taxe sur les billets d'avion pour financer le développement. Comme l'a révélé l'examen des objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra 50 milliards de dollars de plus chaque année pour atteindre les cibles fixées. Des ressources nouvelles et supplémentaires sont donc de toute évidence requises si nous voulons que nos actions aient un effet sur la pauvreté mondiale.

Nous, les pays en développement, préférierions dépendre du commerce plutôt que de l'aide au développement, mais les chances de parvenir à améliorer notre situation sont faibles. La route de Cancún à Dalian et à Hong Kong a été pénible, semée d'embûches et est désormais très incertaine. À New York, les pays développés semblent se contenter de faire des déclarations générales plutôt que de prendre des engagements spécifiques. Ce n'est que du bout des lèvres que les appels lancés par les petites économies en vue d'obtenir un traitement spécial et différentiel

ont jusqu'à présent été reconnus. Or, indépendamment du paragraphe 35 de la Déclaration de Doha, les pays comme le mien vont probablement être davantage marginalisés par l'économie mondiale.

Le monde en développement ne connaîtra le progrès économique et social que lorsque ses pays auront leur mot à dire dans le processus de prise de décisions sur les questions relatives au développement. Dans le chapitre du Rapport sur le développement humain de 2005 consacré à notre monde interdépendant, un proverbe africain est cité, selon lequel « Aussi longtemps que les lions n'auront pas leur historien, les récits de chasse tourneront toujours à la gloire du chasseur » (p. 13). Il est donc grand temps que le monde en développement, qui, depuis longtemps, n'est considéré que comme un objet dans le processus de développement, se voie accorder un rôle plus actif et participatif dans ce processus. Ce n'est qu'alors que nous pourrions bien gérer le résultat de nos politiques.

Nombre des remèdes prescrits pour éradiquer la pauvreté reposent sur la théorie archaïque du développement selon laquelle la croissance économique du monde développé finira par tirer vers le haut le niveau de vie de tous les États – c'est-à-dire qu'une marée montante soulève tous les bateaux. Mais toute analyse sérieuse de ce paradigme du développement tel qu'il fonctionne depuis plusieurs décennies démontrera clairement qu'il s'agit d'un concept vicié. Le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesse de s'élargir, comme en témoigne amplement le Rapport sur le développement humain de 2005.

Il faut donc que l'on entreprenne, au niveau mondial, un réexamen sérieux de ce qu'est le développement réel et durable. Force est de constater que même si les objectifs du Millénaire pour le développement fourniront les fondements nécessaires pour le développement, on ne saurait parvenir à un véritable progrès économique et social en l'absence d'un cadre politique global comprenant une assistance et des flux d'investissement importants, un plus grand allègement de la dette, une coopération économique et commerciale plus équitable et le transfert de la science et de la technique aux fins du développement. Cette prise de conscience a mené mon gouvernement à venir plaider devant l'ONU la promotion d'un nouvel ordre mondial humain : une stratégie plus globale et holistique fondée sur l'équité et la justice sociale.

Au sujet de la deuxième grande source de préoccupation abordée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) – à savoir, la démocratie, les droits de l'homme et la sécurité – je tiens à dire que le Guyana, démocratie nouvellement rétablie, appuie pleinement la promotion de toutes les libertés et valeurs fondamentales de l'homme. Après tout, elles constituent le fondement de la Charte des Nations Unies et les droits fondamentaux de nos peuples. Nous nous félicitons donc de l'initiative de créer un Fonds pour la démocratie qui sera chargé de propager les idéaux démocratiques, ainsi que la création d'un Conseil des droits de l'homme qui remplacera la Commission des droits de l'homme actuelle.

Le fait de conférer un statut plus élevé à la Commission des droits de l'homme peut contribuer de manière significative à renforcer le respect des droits de l'homme. Cependant, nous sommes préoccupés quant à la représentativité du Conseil qui nous est proposé et serions indignés d'y voir surgir une direction élitiste chargée de juger d'autres États qui ne seraient pas placés sur un même pied d'égalité. L'attitude moralisatrice que certains pays adoptent autour des questions de la démocratie et des droits de l'homme est inacceptable au sein de cette Organisation, fondée sur la base des principes de l'égalité des États, de l'entente et du respect mutuels. Nul n'est parfait et aucun d'entre nous n'égale la gloire de Dieu. Il apparaît donc impératif que lorsqu'elle abordera de nouveau cette question, l'Assemblée générale étudie avec soin les critères d'éligibilité, le nombre des membres et les procédures de vote en veillant à ce que les principes énoncés dans la Charte ne soient pas altérés.

Enfin, il y a le troisième volet du rapport : la sécurité. Fait à présent universellement reconnu, la sécurité est indispensable pour protéger la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que pour promouvoir le développement. Il est donc essentiel, compte tenu du long cortège de menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, que nous érigeons les défenses nécessaires pour juguler le terrorisme, le crime transfrontalier, les trafics d'armes et de stupéfiants, les maladies et la multiplication des catastrophes naturelles, tous ces phénomènes devant désormais être pleinement pris en compte dans notre analyse du développement. Malheureusement, ces mesures grèvent considérablement nos modestes ressources humaines et

financières, qui seraient plus utiles si elles étaient consacrées au développement.

En guise d'illustration des difficultés auxquelles nous nous heurtons, j'exposerai le cas de mon pays. Alors que l'inondation dévastatrice de cette année nous a coûté près de 60 % de notre produit intérieur brut (PIB) – d'après les estimations de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes –, le Guyana doit maintenant faire face à la flambée des prix du pétrole, sachant que nos dépenses pétrolières représentent 24 % du PIB, ainsi qu'à un fort recul de nos recettes liées aux exportations de sucre. Comment, dans de telles circonstances, peut-on sérieusement envisager d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement? Les petits pays comme le nôtre doivent trouver des solutions à ces problèmes urgents, sinon ils risquent de replonger encore plus bas dans le sous-développement.

Cela fait maintenant plusieurs dizaines d'années que nous essayons de réformer le système des Nations Unies afin de le rendre plus prompt à réagir aux problèmes actuels. Nous y sommes parvenus dans une certaine mesure, mais il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. Aussi prions-nous instamment le Président de tenir sa promesse et de poursuivre la revitalisation de l'Assemblée générale, organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'ONU, pour qu'elle puisse promouvoir les nobles buts et principes énoncés dans la Charte. Les potentialités de l'Assemblée s'agissant de combattre le fléau de la guerre et de promouvoir le développement n'ont pas encore été étudiées et exploitées dans leur intégralité. Dans le même temps, il est nécessaire de faire en sorte que les questions du développement, dont s'occupent surtout, à l'heure actuelle, les institutions financières multilatérales, occupent une plus grande place dans les travaux de l'ONU, en particulier du Conseil économique et social, où les pays en développement sont plus à même de se faire entendre à propos des questions touchant leur bien-être.

La réforme du Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se fait urgente. Il est temps de rendre sa composition plus équitable, son processus décisionnel plus démocratique et ses activités plus efficaces. Les travaux du Groupe de travail créé à cet effet ont débouché sur le vaste consensus qu'il faut élargir la composition du Conseil. Après examen de différentes formules, les options possibles ont été

présentées. Aujourd'hui s'offre à nous une occasion historique de réformer le Conseil, qui, si nous ne la saisissons pas maintenant, risque de ne pas se représenter de sitôt. Ma délégation prie donc instamment l'Assemblée d'accélérer et de conclure ses travaux autour de cette question.

La proposition récente de créer une commission de consolidation de la paix de nature consultative vient à point nommé, compte tenu du lien manifeste qui existe entre conflits et développement. Bien trop souvent, les progrès obtenus dans le domaine du règlement des conflits sont rapidement réduits à néant faute de mesures accompagnatrices visant à préserver la stabilité et à stimuler le développement. Pourvu qu'elle soit convenablement conçue et mise en place, cette commission pourra utilement compléter et optimiser les activités des organes principaux de l'ONU.

Mais en fin du compte, pour rendre l'ONU plus forte, plus démocratique et plus efficace, nous devons, en plus de réformer ses organes et organismes, modifier l'attitude et le comportement des États qui, feignant d'adhérer aux nobles principes du partenariat, de la cohésion et de l'interdépendance, se gardent de les appliquer dans leurs relations avec d'autres États. Un énorme décalage subsiste entre les discours et les actes. Or, le programme commun que nous avons élaboré à la sixième session ne pourra être réalisé que s'il existe une plus grande volonté de changement.

Comme indiqué dans le *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, l'ONU ne peut rester sans réagir. La Déclaration du Millénaire doit être plus que des promesses écrites. Nous avons besoin de

« mobiliser les ressources d'investissement et d'élaborer les plans d'action nécessaires pour construire des barrières susceptibles d'arrêter le tsunami de la pauvreté mondiale. » (*Rapport mondial sur le développement humain*, p. 2)

Telle est la lourde tâche qui incombe à l'Assemblée générale à sa sixième session et la condition de notre succès. Pour les milliards de personnes qui continuent de vivre dans la peur et le besoin, nous devons nous efforcer d'atteindre cette liberté plus grande à laquelle a droit l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais adresser mes vifs remerciements au Ministre des

affaires étrangères du Guyana, M. Insanally, également ancien Président de l'Assemblée générale, pour le conseil qu'il a donné en citant le Secrétaire général Dag Hammarskjöld. Comme l'Assemblée le sait, M. Hammarskjöld est né il y a 100 ans aujourd'hui. La citation en question est :

« Ne mesure jamais la hauteur de la montagne avant d'en avoir atteint la cime. Tu verras alors combien peu élevée elle était. »

Dans le même ordre d'idées, j'avais cité ses mémoires dans ma déclaration du 13 juin. J'espère que l'Assemblée ne m'en voudra pas de répéter cette citation, qui rejoint celle que vient de faire l'ancien Président de l'Assemblée Insanally.

« Ne surveille pas chacun de tes pas : seul celui qui regarde au loin trouve le chemin. »

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pierre Stewart Pettigrew, Ministre des affaires étrangères du Canada.

M. Pettigrew (Canada) : Le sixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous aura tout à la fois inspirés, inquiétés et mobilisés. Inspirés, parce que 60 ans d'action collective en faveur de la paix et du développement, c'est un anniversaire à célébrer. Quel meilleur moment que la Journée internationale de la paix pour le faire, d'ailleurs? Inquiétés, parce que les défis, loin de s'atténuer, n'ont cessé de croître et que nous ne sommes pas parvenus à un consensus sur une gamme complète de réformes essentielles. Certaines pièces importantes de l'édifice manquent. Mobilisés, parce que tous ici nous avons reconnu que l'Organisation des Nations Unies reste un instrument indispensable, parce que le besoin de réforme demeure entier. Nous n'avons pas le choix : nous devons aller de l'avant.

Mais nous revenons de loin. Il y a deux ans, l'ONU était battue en brèche; la situation en Iraq avait non seulement divisé les Membres, mais elle avait laissé des cicatrices profondes dans notre institution. C'est pourquoi je rends hommage au Secrétaire général d'avoir mis sur pied le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, dont le rapport (A/59/565) a véritablement révolutionné notre réflexion à tous sur l'avenir de l'ONU.

Jeffrey Sachs et ses collègues nous ont aussi livré un remarquable document intitulé « Investir dans le

développement » – le développement que, depuis l'époque de Lester Pearson, le Canada a tant fait pour promouvoir. Dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), le Secrétaire général a fait la synthèse de ces travaux avec clarté et discernement. Le Secrétaire général nous a tracé un plan ambitieux. Nous n'avons pas adopté toutes ses recommandations – il s'en faut de beaucoup. Nous aurions pu et dû mieux faire. Le sommet ne clôt pas le débat, bien au contraire. Nous avons le mandat de poursuivre nos efforts et de faire de cette année du soixantième anniversaire l'année de la réforme.

Nous sommes tous conscients des risques de l'unilatéralisme ou du multilatéralisme à la carte. Mais nous ne sommes pas assez conscients du fait que l'avenir de l'humanité passe par l'acceptation des liens inextricables entre sécurité, développement et droits de la personne.

Prévoir l'avenir, c'est comprendre le passé. D'où un regard sur les 60 ans de notre Organisation. La contribution de l'ONU au progrès de l'humanité est indiscutable. Les succès de l'ONU, encore plus que ses échecs, nous tracent la voie à suivre pour la rendre capable de faire face aux défis présents et à venir.

Rappelons-nous 1945, la planète tout entière se relevant de ses ruines et les États décidés à ce que cela ne se reproduise jamais. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le premier objectif exprimé dans la Charte des Nations Unies ait été axé sur la sécurité, afin de « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Nous avons connu les horreurs de la guerre au cours des 60 dernières années mais nous avons évité la descente aux enfers d'une troisième guerre mondiale. Comment l'avons-nous fait? À l'ONU, les superpuissances n'avaient pas le choix. C'est sous l'égide de l'ONU qu'elles ont conclu les grands accords de désarmement et de contrôle des armements. En définitive, le rôle que l'ONU a joué dans la fin de la confrontation entre l'Est et l'Ouest est une des plus grandes réussites du siècle dernier.

(l'orateur poursuit en anglais)

À San Francisco, il y a 60 ans, les pays réunis se sont donné pour deuxième objectif de « proclamer à nouveau [leur] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne

humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ». Les fondateurs de l'ONU pressentaient que si l'on voulait éviter les conflits du passé, le monde de demain devait être plus humain. Et c'est dans ce cadre que le Canadien John Humphrey a pris une part active à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous sommes devenus de plus en plus exigeants dans le domaine de la protection des droits de la personne – y compris le droit des femmes – et nous devons l'être. Nous avons le devoir de prévenir ou de combattre les violations flagrantes qui affligent encore le monde. La Commission des droits de l'homme a joué à cet égard un rôle clef mais ses défaillances graves occultent ses contributions valables, rendant aujourd'hui nécessaire son remplacement.

M. Mwakwere (Kenya), Vice-Président, assume la présidence.

L'histoire démontre que démocratie et droits de la personne vont de pair. L'ONU a su consolider les droits de la personne à l'aide d'une série d'instruments juridiques que les gouvernements ont adoptés sous l'égide de l'ONU et qui ont créé toute une gamme de protections, comme les conventions éliminant la discrimination à l'égard des femmes, sur les droits des enfants, et contre la torture.

L'ONU reste le lieu par excellence où sont débattus les manquements aux droits de la personne dans le monde. Et c'est à ce titre que l'ONU a joué un rôle fondamental dans le changement de culture du monde, dans l'acceptation de normes nouvelles et dans l'établissement de critères par lesquels l'action des Gouvernements est jugée. Cela aussi, c'est un succès remarquable de l'ONU.

Le troisième objectif inscrit dans la Charte appelait les Membres à « créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ». L'ONU est depuis 60 ans au cœur d'un immense réseau de traités bilatéraux et régionaux qui couvrent pratiquement toute la gamme des relations internationales. Ce faisant, l'ONU a contribué à l'avènement d'un monde infiniment plus intégré, où les interactions entre les peuples se déroulent de façon prévisible, dans un cadre réglementaire défini. Ce cadre juridique mondial est le fondement de la paix. Là où ce cadre n'a pas encore pris forme, les conflits se

multiplient. Le monde a besoin de l'ONU pour parfaire cette œuvre remarquable.

Le quatrième objectif de la Charte touchait au cœur de notre débat aujourd'hui sur les objectifs du Millénaire, invitant les Membres « à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». Le message à l'époque était prophétique. Les fondateurs de l'ONU pressentaient déjà que, par-delà la grande destruction de 1939-1945, il existait une pauvreté fondamentale, affligeant presque tous les pays et régions du monde, qu'il fallait combattre résolument.

Aujourd'hui, nous saluons leur espoir et leur volonté de créer un monde meilleur, plus sûr et plus prospère. Les moyens les plus sûrs de créer ce monde sont la participation croissante des femmes à la vie économique, civique et politique et l'émergence d'une classe moyenne, car ces deux facteurs permettent d'espérer des avancées réelles sur le chemin de la croissance. Il faut accélérer ces tendances prometteuses.

Le rôle des Nations Unies a été fondamental à cet égard. Ses agences spécialisées et organismes affiliés ont contribué à établir les objectifs de développement et ont livré la majeure partie de l'aide internationale. Ces efforts ont déjà rendu le monde plus vivable. Encore aujourd'hui, cinq ans après l'adoption des objectifs du Millénaire, c'est à l'ONU que les nations du monde se rappellent leur engagement commun en faveur du développement, avec, depuis le sommet de Monterrey, une compréhension plus pointue des obligations de tous.

Au regard des quatre grands objectifs de la Charte, si l'on compare les idéaux avec la réalité, on ne peut qu'être déçu. Chaque avancée notable s'est accompagnée de nombreux échecs en particulier l'absence d'une volonté collective d'adapter notre institution aux besoins de l'heure.

Où en sommes-nous aujourd'hui et que faire pour mieux répondre à nos espoirs? Le point de départ est évidemment le document final (résolution 60/1) entériné par les chefs d'État et de Gouvernement la semaine dernière. Ce document constitue une fondation sur laquelle, avec une volonté politique tenace de la part de tous les Membres, il est possible d'envisager de revitaliser l'ONU. En tout cas, nous disposons là d'un cadre de travail pour l'année à venir.

Je suis particulièrement heureux de voir que ce document comprend de solides références au développement ainsi qu'aux valeurs et aux principes qui nous animent. Par ailleurs, la déclaration donne des orientations claires et importantes sur la gestion de l'ONU, la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Mais nous devons aller beaucoup plus loin dans ce sens.

Je voudrais maintenant aborder quelques points qui figurent dans la déclaration. Il y a premièrement la « responsabilité de protéger ». En reconnaissant cette responsabilité, l'Assemblée générale a franchi un pas décisif, allant au-delà des vœux pieux tels que « plus jamais cela », pour nous rapprocher du moment où les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité appartiendront au passé. Nous devons maintenant la mettre en œuvre.

Deuxièmement, s'agissant du Conseil des droits de l'homme, le Canada est déçu de ce que les membres n'aient pas fait preuve de plus de courage. Le Conseil n'a pas encore été créé; nous ne disposons que d'un mandat pour nous atteler à la tâche, cette année. Nous avons besoin de ce Conseil car il nous permettra d'examiner en profondeur des situations qui suscitent notre préoccupation comme celle de l'Iran. La position du Canada est claire : le Conseil doit être un organe permanent, avec des membres élus par une majorité des deux tiers, sur la base de critères précis, et il doit offrir un système d'examen critique par les pairs, en commençant par les pays qui y siègeront. Je me réjouis toutefois de ce que le Haut Commissariat aux droits de l'homme bénéficie d'un budget plus important.

(l'orateur reprend en français)

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix. Là aussi, le travail est incomplet. Une relation séquentielle entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourrait être une solution à la question des relations entre la Commission et les organes existants.

Quatrièmement, la santé dans le monde. L'Organisation des Nations Unies doit consacrer tous les efforts possibles à la protection des populations menacées. Le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme continuent de faire des ravages. Nous devrions avoir honte. Nous avons la responsabilité collective de faire mieux. Nous devons nous préparer à faire face aux pandémies, dont la grippe aviaire, à propos de laquelle

le Canada vient de convoquer une réunion internationale des ministres de la santé.

Cinquièmement, le terrorisme. Les drames de l'été à Londres, en Égypte et ailleurs ne font que renforcer l'impérieuse nécessité d'une convention générale contre le terrorisme.

Mais on ne peut oublier non plus que c'est toute l'architecture de la sécurité dans le monde qui doit être renforcée, des armes légères aux armes de destruction massive, en passant par toute la gamme des mesures de désarmement et de contrôle des armes. Nous pouvons certes nous réjouir des progrès en cours au Moyen-Orient, en Haïti, au Soudan, en Afghanistan, régions auxquelles le Canada accorde une grande priorité et où l'action de l'ONU est souvent exemplaire. Mais ces succès demeurent fragiles et l'engagement de l'ONU doit se poursuivre.

Sixièmement, l'environnement. Si nous voulons laisser aux générations futures une planète où il fait bon vivre, c'est aujourd'hui que nous devons gérer ensemble son environnement. Dans moins de deux mois se tiendra à Montréal une conférence sur le changement climatique qui doit devenir un jalon important dans notre réflexion commune et notre action face à ce phénomène. Nous y évoquerons les progrès dans la mise en œuvre du Protocole de Kyoto ainsi que les possibilités nouvelles d'intervention dans les décennies à venir.

Et maintenant, quelques mots de conclusion sur ce que le document final ne dit pas ou ne dit pas comme nous l'aurions souhaité.

Premièrement, le désarmement. Il est déplorable qu'une déclaration de l'Organisation des Nations Unies n'ait même pas un seul paragraphe sur le désarmement et la non-prolifération alors même que nous débattons des programmes nucléaires iranien et nord-coréen.

Deuxièmement, les droits de la femme. Il est tout à fait regrettable de constater que la déclaration n'ait pas réitéré, avec la même vigueur, les engagements pris il y a 10 ans à Beijing et au Caire, sur les droits de la femme et l'égalité des sexes, qui sont pourtant au cœur de la réalisation des objectifs du Millénaire. Il appartient à tous les États Membres d'en appliquer les clauses et de passer enfin des promesses à l'action.

Troisièmement, la Cour pénale internationale. Le Canada regrette l'absence de référence dans la déclaration à la Cour pénale internationale, ainsi que le

silence sur les engagements pris en vue de mettre fin à l'impunité. L'impunité doit être absolument une partie essentielle de notre travail ici à l'ONU. Il y a deux ans, quand le Statut de Rome est entré en vigueur, le Secrétaire général avait clairement dit que

« le moment était enfin venu pour l'humanité de cesser d'être le témoin impuissant d'atrocités inqualifiables, dans la mesure où ceux qui seraient tentés de commettre de tels crimes sauraient que la justice les poursuivrait ».

Nous enjoignons tous les États à signer et à ratifier le Statut de Rome. Ensemble nous mettrons fin au cycle de l'impunité, et justice sera faite pour les victimes de tels crimes.

Nous sommes tous réunis à New York aujourd'hui pour travailler à résoudre les problèmes qui affligent l'humanité. Mais bien que cette salle ait été le témoin de trop de débats sans conclusion et de trop d'exemples d'inaction coûteuse, les défis et problèmes que nous évoquons sont sur le terrain. Au fil des ans, nous avons fait face à des défis considérables, au Soudan, en Haïti, au Kosovo et au Rwanda, et bien d'autres. Dans certains cas, nous pouvons garder la tête haute. Dans d'autres, nous devons reconnaître nos erreurs et nos échecs, en tirant nos conclusions. Je pense que nous avons imprégné une direction à notre action, mais la route est encore bien longue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ahmed Shaheed, Ministre des affaires étrangères des Maldives.

M. Shaheed (Maldives) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais, Monsieur le Président, féliciter M. Jan Eliasson à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport édifiant intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous ».

Il y a 40 ans aujourd'hui, les Maldives devenaient Membre de l'ONU, et nous en sommes très fiers. Nous étions le plus petit pays à devenir Membre de l'ONU,

ce qui a amené certains à s'interroger sur la viabilité d'une adhésion à part entière des petits États ainsi que sur leur capacité à l'assumer. Nous avons survécu au « débat sur les mini-États », renforçant ainsi la notion d'égalité souveraine de tous les États, quelle que soit leur superficie. Nous avons également survécu à la guerre froide, sans pour autant renoncer à la paix et la stabilité, qui ont été si essentiels au progrès social et économique de notre peuple.

Nous sommes cependant confrontés aujourd'hui à un défi bien plus grand et à des questions autrement plus graves, s'agissant de la viabilité économique de notre pays, dont l'économie a été ravagée par le tsunami dans l'océan Indien. Comparés aux autres pays touchés par ce phénomène, les pertes en vies humaines et les dégâts matériels constatés aux Maldives étaient faibles, en terme absolu. Mais proportionnellement nous constituons le pays le plus sévèrement touché.

Près de 62 % de notre produit national brut a été détruit. Plus de 7 % de la population a été déplacée à l'intérieur du pays. L'infrastructure socioéconomique a été endommagée ou détruite sur un quart environ de l'ensemble des îlots habités, dont 12 % ne sont plus qu'un amas de décombres.

Étant donné l'ampleur des destructions à l'échelle nationale, l'aide opportune que nous a apportée la communauté internationale a été cruciale, face à la nécessité impérieuse des secours d'urgence. Nous remercions tous les pays, tous les peuples et toutes les organisations de leur générosité.

Je voudrais également exprimer tout particulièrement notre reconnaissance et nos remerciements au Président Bill Clinton, l'Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami, pour son engagement et l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en coordonnant les efforts internationaux destinés au relèvement des pays touchés. Nous apprécions particulièrement son engagement constant, étant donné que neuf mois après le tsunami, la situation ne s'est toujours pas améliorée.

Il continue d'y avoir de grandes lacunes dans le financement de notre programme économique national de redressement. Alors que notre économie avait connu un taux de croissance annuel de 8 % en moyenne durant les 20 dernières années, nous prévoyons à présent une baisse de 3 %.

L'augmentation des prix du pétrole, les dépenses imprévues liées au tsunami et l'insuffisance des revenus touristiques créent des pressions financières importantes qui requièrent, pour la première fois de notre histoire, un appui financier de la part des pays bailleurs de fonds.

En tant que petit pays, les Maldives compte beaucoup sur l'aide de la communauté internationale pour leur survie. Nous espérons que nos appels à l'aide seront suivis d'un accroissement de l'appui dont nous avons besoin pour sortir de l'ornière au moment où notre économie est dans une mauvaise passe.

Il est singulier que six jours exactement avant que frappe le tsunami, l'Assemblée ait voté pour que les Maldives entament une période de transition en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Bien que nous reconnaissons les réalisations de notre peuple obtenues grâce à ses efforts diligents et à l'appui de la communauté des donateurs, il est essentiel que les préférences commerciales et les autres concessions ne soient pas supprimées, du fait du changement de catégorie, avant que le pays n'ait surmonté la destruction considérable causée par le tsunami.

Le tsunami qui a frappé l'océan Indien a été un sombre rappel de la férocité des éléments et de l'impuissance des communautés exposées aux catastrophes naturelles. Alors que nous appuyons la création d'un système d'alerte rapide aux tsunamis pour l'océan Indien, nos pensées vont également aux millions de personnes qui, aux États-Unis, en Inde, en Chine, au Japon et ailleurs, ont été confrontées récemment à des phénomènes climatiques extrêmes qui, dans des proportions inégales, ont provoqué, la mort, la destruction et la souffrance. Nos pensées vont vers ceux qui ont été touchés par le cyclone Katrina à la Nouvelle-Orléans.

Nous ne soulignerons jamais trop combien il importe de protéger l'environnement et de sauver des vies. Il n'y a plus de ligne de front constituée uniquement de petits États insulaires au-dessous du niveau de la mer. En effet, les changements climatiques peuvent provoquer la destruction à n'importe quel moment et partout dans le monde. La prévention est la seule possibilité quand il n'existe pas de traitement. Nous espérons que le Protocole de Kyoto sera mis en œuvre dans toute sa rigueur.

Les petits États ont des marges de sécurité très étroites et des capacités moindres pour atténuer ou pour surmonter les catastrophes environnementales. Nous souhaiterions faire valoir l'importance critique d'une mise en œuvre rapide et efficace de la Stratégie de Maurice pour les petits États insulaires en développement.

Les Maldives cherchent non seulement à mieux reconstruire après le tsunami mais elles entreprennent également une transformation radicale des structures de gouvernance du pays. Le programme pour la démocratie et la réforme que met en œuvre le Gouvernement se concentre non seulement sur la transformation des Maldives en une démocratie du XXI^e siècle mais également sur le renforcement de la protection des droits de l'homme.

Du fait de l'accélération du programme de réforme du Gouvernement ces deux dernières années, des changements considérables ont été apportés au paysage politique des Maldives. Le pluralisme politique a été renforcé par l'introduction, pour la première fois dans l'histoire du pays, du multipartisme. Le pays a également entrepris des réformes juridiques et judiciaires sans précédent visant une modernisation globale du système de justice pénale afin qu'il réponde aux normes et règles internationales. Une Assemblée constitutionnelle est en session afin d'élaborer une constitution démocratique moderne visant à intégrer la démocratie libérale dans le pays et à renforcer l'adhésion aux normes internationales en matière de libertés du citoyen et de protection des droits de l'homme.

Il y a une semaine exactement, les Maldives ont signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nous nous sommes déjà engagés à la pleine transparence et à la franchise s'agissant de la protection des droits de l'homme aux Maldives. Nous pensons que l'engagement de la communauté internationale est une des précautions les plus fortes dans la protection des droits de l'homme. Nous avons déjà adhéré à un certain nombre de conventions en matière des droits de l'homme et nous ne doutons pas que les mesures du programme de réforme nationale actuellement en cours d'application nous permettront de respecter pleinement le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits

économiques, sociaux et culturels et d'en devenir partie.

Pour rappeler Winston Churchill, il ne suffit pas de dire que nous allons faire de notre mieux, il faudrait dire plutôt que nous allons faire tout ce qu'il faut et encore plus, pour que notre peuple puisse vivre dans une liberté plus grande, comme il est énoncé dans la Charte des Nations Unies.

Nous sommes conscients du fait qu'en vertu du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, les États Membres ne sont pas obligés de soumettre des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État à une procédure de règlement dans les instances de l'Organisation des Nations Unies, mais les Maldives estiment que leurs aspirations à édifier une démocratie moderne et avancée sont d'une importance suffisante pour être exprimées clairement devant l'Assemblée. En outre, du fait de la limitation de nos ressources et de la pénurie de compétences techniques, l'appui de la communauté internationale est essentiel au succès du projet démocratique ambitieux que poursuit le Gouvernement. Nous sommes en effet encouragés par l'initiative visant à créer un Fonds pour la démocratie. J'exprime ma gratitude au système des Nations Unies et à nos partenaires bilatéraux pour l'aide qu'ils nous offrent dans cette entreprise décisive des Maldives.

Aujourd'hui, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'entrée des Maldives à l'Organisation des Nations Unies, notre Président a écrit au Secrétaire général pour le remercier, ainsi que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, de leur collaboration et de leur appui au cours des quatre dernières décennies au sujet de questions d'un intérêt national essentiel pour les Maldives : nous nous référons aux efforts de cette Assemblée pour répondre aux impératifs de protection et de sécurité des petits États; nous sommes conscients du rôle important qu'ont joué les Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion des initiatives de protection de l'environnement mondial; et nous sommes satisfaits de l'aide qui nous est apportée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous sommes déjà en voie de réaliser la plupart d'entre eux.

Nous espérons que le document final de la Réunion plénière de haut niveau (résolution 60/1) hâtera la marche de nos pays vers la réalisation des

OMD et vers l'élimination des maladies, du désespoir et de la privation.

Les attentats à la bombe commis à Londres en juillet et les autres incidents liés au terrorisme nous ont choqués et nous ont horrifiés. Nous espérons que les mesures qui ont été adoptées pour lutter contre le terrorisme international, pour renforcer la paix et la sécurité internationales, pour promouvoir la consolidation de la paix et pour renforcer les mécanismes des Nations Unies en matière de protection des droits de l'homme, seront scrupuleusement suivies.

Un multilatéralisme authentique est essentiel à notre quête d'un monde meilleur à l'ère de la mondialisation. Il est par conséquent important que l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies soit renforcée.

Nous nous félicitons des propositions faites par le Secrétaire général sur tous les aspects de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Bien que nous reconnaissons la nécessité de réformes globales, nous espérons que les réformes du Conseil de sécurité seront achevées avant la fin de l'année afin de lui permettre de refléter plus pleinement les réalités du XXI^e siècle. Notre appui à la proposition du Groupe des quatre se fonde sur ces considérations et nous espérons que celle-ci recevra un large appui.

Nous avons constamment exprimé notre préoccupation à propos du conflit et des tensions au Moyen-Orient. Nous nous félicitons du retrait israélien de la bande de Gaza. Nous espérons que celui-ci sera la première d'une série de mesures vers une paix juste et durable au Moyen-Orient.

En conclusion, je souhaiterais redire l'attachement ferme des Maldives aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous œuvrerons avec les autres membres de la communauté internationale pour défendre et pour promouvoir ces objectifs nobles.

Nous cherchons à créer un monde, tel qu'il a été envisagé il y a 60 ans dans la Charte des Nations Unies, composé de tous les peuples, vivant dans une liberté plus grande, à l'abri du besoin et de la peur, et dans la dignité que Dieu le Tout-Puissant nous a conférée à tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tsend Munkh-Orgil, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Munkh-Orgil (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, S. E. M. Jean Ping, de ses efforts inlassables au cours de la période préparatoire au Sommet et de sa contribution à l'élaboration et à l'adoption du document final (résolution 60/1). La Mongolie regarde le document final, avec toutes ses omissions, comme un nouveau jalon dans l'élaboration d'un consensus mondial sur le développement, et s'engage à apporter sa modeste part à la bonne mise en œuvre des engagements qu'il contient. À cet égard, je souhaiterais également féliciter notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa direction et de sa clairvoyance et lui souhaiter de réussir dans ses activités de réforme audacieuse. Je félicite aussi chaleureusement M. Jan Eliasson de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session et fais part de notre conviction que ses compétences, son expérience et sa connaissance profonde des questions considérées nous permettront de nous acquitter avec succès des engagements pris par nos dirigeants la semaine dernière à cette Assemblée.

En ce qui la concerne, la Mongolie est prête à réaliser la plupart de ses Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, de parité, de santé infantile et maternelle et à combattre différentes maladies d'ici à 2015. En mettant à profit son système hérité des années 90 en matière de santé publique et d'éducation, et sa culture traditionnelle d'égalité des sexes, la Mongolie est en bonne voie de réaliser, d'ici à 2015, l'éducation primaire universelle et l'alphabétisation, d'éliminer la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation, et de réduire de deux tiers le taux de mortalité infantile et la mortalité maternelle de trois quarts. Cependant, l'objectif le plus important de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 semble très difficile à réaliser, pour ne pas dire impossible, pour le moment. Consciente d'avoir la responsabilité de son propre développement, la Mongolie gère globalement de manière responsable ses finances publiques et préserve la stabilité macroéconomique. Elle a tout mis en œuvre pour adopter et appliquer des politiques nationales et des stratégies de développement saines et pour introduire les principes de bonne gouvernance et d'état de droit.

Toutefois, comme pour nombre d'autres économies de petite taille, vulnérables et dépendantes des produits de base, le développement de la Mongolie est sérieusement freiné par de nombreux facteurs échappant à son contrôle. L'augmentation exponentielle des prix du pétrole, par exemple, fait payer un lourd tribut à notre croissance économique, engloutissant tous les gains enregistrés précédemment, et exposant des sociétés déjà vulnérables à des difficultés et une incertitude accrues. Frustrés, de nombreux pays en développement importateurs de pétrole ont proposé, lors du débat général cette année, plusieurs idées intéressantes, et nous exhortons les institutions financières internationales et les producteurs de pétrole à entendre notre appel collectif.

La semaine dernière, les dirigeants mondiaux ont, une fois de plus, réaffirmé leur détermination à répondre aux besoins spécifiques des pays sans littoral et à aplanir les difficultés particulières qu'ils ont à s'intégrer aux systèmes de commerce multilatéral. La mise en œuvre complète, prompte et efficace du Programme d'action d'Almaty et du Consensus de Sao Paulo, adopté lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement donnera un élan important aux efforts de développement et de réduction de la pauvreté des pays sans littoral, y compris la Mongolie. La Mongolie consacre une part importante de son produit intérieur brut (PIB), approximativement deux fois plus que les autres pays en développement, aux coûts du transport de transit et d'assurance avec ses deux voisins, la Russie et la Chine. Depuis 1998, la Mongolie a entrepris des négociations avec ces deux pays voisins sur un accord-cadre sur le transport de transit afin de réduire ses dépenses de transport de transit et les lourdes procédures qui l'accompagnent, tant lors du passage des frontières terrestres que lors du transbordement dans les ports. Six tables rondes n'ont pour l'instant pas donné de résultats dans l'ensemble, mais nous espérons que l'engagement renouvelé de nos dirigeants à l'égard de la Déclaration d'Almaty fera qu'un accord sera à portée de main.

La Mongolie est un pays à petite économie, très vulnérable aux fluctuations du marché des produits de base, aux intempéries et aux conditions climatiques. L'appel lancé dans le document final (résolution 60/1) à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts que déploient les pays dépendants des produits de base en vue de restructurer, diversifier et

renforcer la compétitivité de leurs secteurs producteurs de biens mérite une réponse rapide. À cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur les importantes recommandations qui ont résulté du processus de consultations multipartites organisé par la New Rules for Global Finance Coalition, en préparation du Sommet. Ces recommandations incluent des accords sur le prix des produits de base, des instruments de stabilisation et la création d'un mécanisme général pour répondre rapidement aux chocs des marchés, qui serait financé par des subventions et destiné aux pays à faible revenu qui dépendent des produits de base. La création immédiate d'un tel mécanisme contribuerait de manière significative à nos efforts en vue de réduire la pauvreté.

La Mongolie est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles qui entraînent des pertes en vies humaines et d'importants dommages pour son économie. En outre, la désertification, la déforestation et l'érosion du sol ont freiné nos efforts de développement. Nous demandons instamment à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour régler collectivement les menaces transfrontières. De notre côté, nous continuerons à prendre des mesures spécifiques pour lutter contre la désertification, en exploitant nos terres arables de manière appropriée et en protégeant nos forêts par l'introduction et l'application de stratégies de conservation spécifiques.

Malgré une hausse encourageante de l'aide publique au développement (APD), ces dernières années, et ce, après un déclin régulier de plus de 10 ans, le monde n'est toujours pas près d'atteindre l'objectif, fixé de longue date, de 0,7 % du produit national brut. Nous sommes encouragés par le fait que la guerre contre la pauvreté sera désormais menée de manière plus agressive, puisque les dirigeants mondiaux se sont engagés à augmenter l'APD destinée aux pays en développement de 50 milliards par an d'ici à 2010. Toutefois il est indispensable d'amener la quantité d'aide à un niveau suffisant pour permettre de multiples investissements en faveur des infrastructures sanitaires, éducatives et économiques nécessaires pour rompre le cycle de la pauvreté et garantir une croissance durable. De plus, la qualité de l'aide doit être améliorée, selon les principes établis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de mars 2005, et en mettant un accent particulier sur la fourniture de financements pluriannuels stables et prévisibles ainsi que sur les

objectifs de développement, la responsabilité mutuelle, la mise en place des capacités institutionnelles, l'aide non liée, la réduction des coûts de transaction et des procédures bureaucratiques et le renforcement de l'appropriation de l'aide par les bénéficiaires.

La Mongolie souscrit pleinement à la recommandation du Secrétaire général d'accorder, à compter de 2005, aux pays en développement qui présentent des stratégies nationales bien conçues, transparentes et contrôlables, une assistance complémentaire en quantité et de qualité suffisantes et avec une rapidité suffisante afin qu'ils puissent atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par ailleurs, des sources de financement nouvelles et novatrices, y compris la Facilité de financement internationale, les initiatives à effet rapide et les projets de conversion de la dette en faveur de la réalisation des OMD, devraient rapidement être mises en place.

La Mongolie, quant à elle, a décidé d'introduire, en guise d'initiative à effet rapide, un programme de cantine scolaire gratuite destiné, pour commencer, aux élèves des écoles primaires.

En dépit de l'importance que revêt l'aide pour les pays en développement, le commerce et les investissements jouent un rôle fondamental pour garantir le développement durable. Selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2005, les barrières commerciales auxquelles se heurtent les exportations des pays en développement dans les pays développés sont de trois à quatre fois supérieures à celles auxquelles se heurtent les pays en développement lorsqu'ils commercent entre eux. Les négociations commerciales multilatérales actuellement en cours n'ont pas donné de résultats tangibles répondant aux aspirations suscitées par le Programme de Doha pour le développement. Le cycle de Doha, pour aboutir de manière satisfaisante, devrait conduire à la mise en place de termes de l'échange plus justes et plus favorables pour les pays en développement, en particulier ceux qui ont des besoins spécifiques, grâce à un accès renforcé et prévisible aux marchés et à une assistance au renforcement des capacités productives et commerciales. La Mongolie est reconnaissante de la décision de l'Union européenne d'accorder un accès en franchise à plus de 7 200 produits en provenance de pays à économie réduite et vulnérable, dont la Mongolie, dans le cadre d'une version spéciale du Système de préférences généralisées, appelée SPG

Plus. Un accès renforcé et meilleur signifie que davantage de familles seront en mesure de sortir de la misère et de la pauvreté.

Le document final du Sommet (résolution 60/1) met une fois de plus l'accent sur le fait qu'il importe de trouver une solution rapide, efficace et globale au problème de la dette des pays en développement. Nous exhortons la communauté des donateurs, lorsqu'elle évalue si les pays remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un programme d'allègement de la dette, à ne pas se fonder uniquement sur de simples statistiques ou sur des catégorisations rigides, telle que celle de « pays moins avancé ». L'allègement de la dette devrait être envisagé de manière exhaustive, en tenant compte de l'histoire et des effets de la dette sur le développement du pays bénéficiaire et de sa capacité réelle à rembourser. Nombre de ces facteurs ont été pris en compte lorsque la Mongolie a renégocié le paiement de sa dette avec la Russie. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, depuis cette tribune, la gratitude de mon gouvernement envers le Gouvernement russe pour la solidarité et le pragmatisme politique et économique dont il a fait preuve pour résoudre cette question, si importante pour nous.

Nous sommes convaincus que l'éducation est un moteur du développement, une garantie du respect des droits de l'homme et un pilier de la démocratie. La Mongolie a consenti d'importants efforts durant la deuxième moitié du siècle dernier pour développer son système d'éducation. En conséquence, le taux d'alphabétisation des adultes a atteint 97,9 %. Cependant, nous avons fait le point et tiré les enseignements de notre passé récent et amélioré encore les performances de notre système éducatif. Un accent plus marqué est placé désormais sur la formation professionnelle et technique et sur la qualité de l'éducation pour combattre l'illettrisme en cette ère de développement rapide des technologies de l'information et de la communication, et d'emploi universel de l'anglais. Ces mesures politiques ont été entreprises dans le contexte du Cadre d'action de Dakar et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

La Mongolie se félicite de la place importante que le document final du Sommet accorde aux droits de l'homme, à l'état de droit et à la démocratie. La démocratie et l'état de droit ne sont pas des éléments que l'on peut mettre en place ou introduire du jour au

lendemain. Nous estimons qu'encourager la démocratie est un processus continu, et nous espérons que cette approche durable et à long terme prévaudra dans les activités menées par les institutions des Nations Unies. Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour faire de la démocratie un cadre universel de gouvernance mondiale. Nous pensons que le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est un élément important dans le processus général de réforme, dans la mesure où il souligne l'importance de la démocratie et le rôle de l'Organisation. La Mongolie estime que le Fonds devrait servir de mécanisme central pour aider les États Membres à consolider la démocratie et à honorer leurs engagements, y compris la Déclaration et le Plan d'action d'Oulan-Bator adoptés à la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies en 2003 et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/13.

Nous reconnaissons tous que l'Organisation des Nations doit être renforcée pour relever les défis du nouveau millénaire. Il s'agit d'une entreprise globale qui passe par la réforme de l'ensemble du système de l'Organisation, afin qu'elle soit en phase avec les réalités de notre temps, et notamment, au besoin, par la modification de la composition, des mandats, des procédures et des méthodes de travail de ses organes principaux et subsidiaires, de ses différents fonds et programmes, ainsi que par la création de nouveaux organes ou le rajeunissement des organes existants. De manière générale, l'assistance fournie par l'ONU doit être davantage ciblée, axée sur les résultats et adaptée aux besoins et aux priorités de développement des pays concernés. Elle doit être conçue de manière à avoir un impact tangible et rapide sur la vie des individus ordinaires, afin de les aider à échapper aux griffes de la pauvreté et à vivre dans la dignité et à l'abri du besoin. Les dispositifs de responsabilisation et de contrôle, la performance de la direction et la transparence du Secrétariat doivent être portés à un nouveau degré d'efficacité, de professionnalisme et de déontologie au même niveau que les meilleures pratiques de gouvernance des entreprises.

La Mongolie souscrit à l'idée de conférer au Secrétaire général, le plus haut fonctionnaire de l'ONU, une autorité et une marge de manœuvre plus grandes dans l'administration des activités de l'Organisation conformément aux dispositions de la Charte. Trop souvent, de bonnes réformes de gestion

proposées par le Secrétaire général ont été freinées par nous, les États Membres.

Je voudrais dire enfin que la Mongolie est convaincue que nous parviendrons ensemble à réformer notre Organisation, et que cette ONU nouvelle et revitalisée sera mieux aimée pour s'attaquer efficacement aux nombreux défis qui l'attendent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Cyril Svoboda, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque.

M. Svoboda (République tchèque) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M. Eliasson de son élection à la présidence. Il se trouve aux commandes de l'une des sessions de l'Assemblée générale la plus difficile de son histoire – non seulement parce que c'est le soixantième anniversaire de notre Organisation mais à cause, principalement, de notre ordre du jour et de la gravité des problèmes qui attendent d'être réglés. Tout en remerciant son prédécesseur à la fois compétent et dévoué, M. Jean Ping, je voudrais offrir au Président tous mes vœux de succès dans la conduite des travaux difficiles et, espérons-le, gratifiants des mois à venir.

L'Union européenne s'est énormément investie dans les préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau et de notre présente session, et la République tchèque a pris part entièrement et activement à ce processus. Nous avons entendu la déclaration de la présidence de l'Union européenne il y a quelques jours, et je n'ai pas l'intention de la répéter. Je ferai plutôt part de quelques idées et observations d'ordre plus général.

Des millions de nos semblables en Afrique et ailleurs sont la proie d'un dénuement absolu, avec un accès limité ou inexistant à l'éducation, aux services de soins médicaux et autres services, et sont privés d'une vie digne. Dans leurs régions ou dans d'autres régions du monde, des réalisations techniques impressionnantes et des économies florissantes permettent à un grand nombre de personnes de jouir d'une qualité de vie sans précédent. D'aucuns pourraient tout simplement en déduire que plusieurs mondes distincts cohabitent sur notre planète. Mais bien que les écarts semblent toujours se creuser, soyons certains que nous vivons tous dans un monde de plus en plus interdépendant. Il est impossible de séparer les riches des pauvres ou de séparer les différents groupes

ethniques. Et la responsabilité de notre avenir est tout aussi indivisible.

En outre, il nous est maintes fois rappelé qu'en dépit des progrès, ce monde demeure très fragile et vulnérable. Quelle est la caractéristique commune des attentats terroristes du 11 septembre, de Bali, de Madrid, de Beslan, de Bagdad ou de Londres, des inondations en Chine ou en Europe centrale en 2002 et encore en 2005; de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique, du tsunami dans l'océan Indien et des ouragans dévastateurs dans les Caraïbes et dans le Golfe? Ils sont tous révélateurs, à leur façon, de la vulnérabilité et de la fragilité de notre civilisation.

Développés ou en développement, grands ou petits, nous restons vulnérables face aux forces de la nature et aux forces du mal. Fort heureusement, les pires situations tendent à éveiller le meilleur de la nature humaine : après telle catastrophe ou tel attentat terroriste, nous avons vu s'élever des vagues de solidarité à l'échelle mondiale, nous avons constaté une détermination renouvelée à vaincre le mal.

Il est de notre devoir de canaliser cette énergie positive. Personne ne jouira jamais d'une sécurité totale, mais beaucoup peut être accompli en resserrant notre coopération, en renforçant les mesures préventives, en intensifiant nos efforts dans la lutte contre le terrorisme, en améliorant les mécanismes en matière d'aide humanitaire et au développement et, sur le long terme, en réalisant tout simplement les objectifs du Millénaire pour le développement. Une fois réformée et habilitée, l'ONU pourra jouer un rôle central dans ce processus.

L'an dernier, nombre d'entre nous se sont exprimés sur la réforme, et la réforme a effectivement été l'un des mots les plus fréquemment utilisés depuis. Cela a suscité des attentes immenses, de nombreux efforts sincères ont été déployés pour amener le changement et de multiples contributions brillantes ont été apportées au débat : le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, le rapport final du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies « Investir dans le développement » (le rapport Sachs) et le rapport du Secrétaire général « Dans une liberté plus grande ».

Après plusieurs séries de discussions, nous pouvions dire que nous connaissions le diagnostic et que nous pouvions prescrire le traitement nécessaire en espérant que le Sommet adjoindrait les ingrédients les

plus indispensables : la volonté politique et les moyens d'action.

Le Sommet fut-il un succès ou un échec? J'ai tendance à considérer ses résultats, le document final, avec un optimisme modéré. Les difficultés étaient considérables : resserrer le lien entre développement, sécurité et droits de l'homme et établir un nouvel équilibre délicat entre les éléments qui composent notre ordre du jour mondial. À mon sens, le sommet a réussi – et cela pourrait être son accomplissement majeur – à donner le ton, à fixer – en gros tout au moins – les paramètres d'une nouvelle équation, les détails devant être réglés dans les mois à venir. Nous disposons d'orientations pour les discussions futures sur l'aide et l'assistance aux pays en développement. Nous avons la possibilité d'accroître l'aide au développement, y compris celle de la République tchèque.

Au Sommet, nous avons convenu que le dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme devait être renforcé et remanié. En fait, c'était peut-être la première fois lors de cette importante manifestation que les droits de l'homme ont été placés à égalité avec les questions telles que le développement et la sécurité. Mais de nombreuses pièces du puzzle doivent encore être assemblées.

En donnant corps au futur Conseil des droits de l'homme, nous devons nous assurer que le caractère progressiste et l'expérience de la Commission des droits de l'homme ne seront pas perdus tout en évitant ses faiblesses et ce qui en particulier n'a pas fonctionné, en s'assurant la coopération de pays tels que le Bélarus, Cuba, le Myanmar, le Zimbabwe et d'autres qui, à maintes reprises, n'ont pas pris les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale suscitées par la situation des droits de l'homme.

En outre, le Sommet a réaffirmé notre détermination à unir nos forces dans la lutte contre le terrorisme en prenant la décision novatrice de créer la Commission de consolidation de la paix et d'approuver les notions sœurs du devoir de protéger et de la sécurité humaine – tout cela redonne espoir à ceux qui sont victimes de la criminalité et de l'oppression et élargit la portée des normes existantes de paix et de sécurité.

Mais il y a également des domaines dans lesquels le Sommet a échoué : entre autres, le désarmement et la non-prolifération, et, tout particulièrement,

l'élargissement du Conseil de sécurité. Notre mission de réforme reste inachevée, mais doit être poursuivie.

Pour faire face aux nouveaux défis et aux nouvelles tâches qui l'attendent, le Secrétariat doit être fort et sain. Il doit subir une profonde réforme. La nécessité d'une telle réforme est encore soulignée par les récentes conclusions du rapport Volcker. Je me félicite de l'accent mis par le Sommet a mis sur la gestion des Nations Unies et de son appel à plus d'efficacité, d'efficacité et de responsabilisation.

Au total, le Sommet a fait de nombreux pas dans la bonne direction, en nous permettant de préciser nos orientations et d'affûter les outils dont nous disposons. Mais il existe une face cachée à cette histoire : voulons-nous tous vraiment que l'ONU soit plus forte et plus efficace? Une ONU améliorée, réformée, et véritablement universelle, sera-t-elle suffisante pour épargner au monde tous les maux dont nous souffrons aujourd'hui? Sera-t-elle capable de trouver des solutions à chaque conflit et de ramener une paix durable dans chaque foyer notoire de violence, comme les Balkans, le Moyen-Orient, l'Iraq, l'Afghanistan et un certain nombre d'endroits d'Afrique? Sera-t-elle capable d'empêcher des millions de personnes de mourir de faim et de maladies telles que le VIH/sida? Sera-t-elle suffisamment forte pour garantir et promouvoir la démocratie et les droits de l'homme?

Il y a de l'espoir et nous avons des chances mais la réponse dépend de nous. Je puis assurer l'Assemblée que la République tchèque est prête à assumer sa part de la tâche, y compris au sein du Conseil de sécurité, si elle est élue pour la période 2008-2009.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sam Kutesa, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda.

M. Kutesa (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose vous féliciter, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour cette importante session et vous assurer de notre entière coopération. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Jean Ping, d'avoir conduit si efficacement les travaux de la cinquante-neuvième session et d'avoir pris la tête des négociations vitales menées sur le document final adopté au Sommet.

Je sais également gré au Secrétaire général de son impulsion, et en particulier pour réformer les Nations

Unies afin de les mettre mieux en phase avec la dynamique et les exigences du monde actuel.

Les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies rêvaient d'une organisation capable, selon la formule de la Charte, de « favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ». C'est pour essayer de concrétiser ce rêve que l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit d'un événement marquant pour ce qui est de la réalisation de l'un des buts et principes de la Charte – réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et en étant un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

Beaucoup a été fait aux niveaux tant national qu'international depuis le Sommet du Millénaire, en 2000, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Asie et l'Amérique latine ont bien progressé, mais l'Océanie et l'Afrique n'ont pas si bien réussi. Dans l'ensemble, les résultats de l'Afrique ont été mitigés : certaines régions, en particulier l'Afrique du Nord, ont enregistré des progrès effectifs, tandis que d'autres s'en sont moins bien tirées.

Avec la mondialisation, l'avenir et le bien-être de tous sont étroitement interdépendants. La pauvreté d'une région du monde menace la paix et la sécurité du reste du monde. De même, l'épidémie qui frappe un village reculé d'Afrique représente une menace pour la santé du New-Yorkais prospère. Essentiellement, nous partageons tous une destinée commune. Il est, par conséquent, dans l'intérêt même de la communauté internationale d'aider l'Afrique à se sortir de son marasme actuel. Il faut que la richesse de certains puisse profiter au bien-être de tous.

L'Ouganda espère que le document final du Sommet mondial (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) représente un engagement réel d'améliorer le sort des pauvres de ce monde et de faire de l'ONU le fer de lance des aspirations de tous. Nous espérons qu'il n'aura pas à subir le sort des engagements qui l'ont précédé.

La paix et la sécurité sont des conditions sine qua non du développement. L'une des raisons pour lesquelles l'Afrique n'a pas réussi à enregistrer de progrès importants dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est le manque de stabilité, de paix et de sécurité sur ses territoires. Les conflits, les guerres et les troubles civils qui affligent le continent ont eu un effet dissuasif sur le développement. La Conférence de Berlin, en 1885, avait démembré l'Afrique sans égard pour les intérêts à long terme des peuples africains. La région des Grand Lacs s'est retrouvée à la confluence de toutes les puissances coloniales. Cette confluence est à l'origine d'une situation politique et sociale qui, au fil des ans, s'est avérée difficile à gérer. C'est une situation complexe, avec des tendances à la fois positives et négatives. La guerre froide a encore exacerbé les problèmes avec la lutte d'influence que se livraient l'Est et l'Ouest. D'ailleurs, notre ancien Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, a laissé la vie dans cette situation politique explosive.

Alors que l'Afrique se débat pour remettre ses affaires en ordre, l'Ouganda a recensé quatre causes principales de conflits sur le continent, que des forces négatives ont exploitées à leurs propres fins : le parasitisme d'intérêts acquis à défendre; la superficialité et l'obscurantisme avec lesquels on gère ces intérêts parasites et leurs effets sur un pays ou groupe de pays particulier; la faiblesse de dirigeants locaux désorientés; et enfin, le caractère préindustriel de l'Afrique.

Ce sont là les causes profondes des conflits, mais il y en a d'autres. Un examen attentif de ces causes pourrait être le tremplin critique qui permettrait de découvrir des solutions à long terme.

Le conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs en général provient d'une combinaison de ces facteurs. Ceux qui ont le plus à perdre en République démocratique du Congo sont marginalisés, alors que les vraies questions de gouvernance sont reléguées à la périphérie. Aucune attention n'est accordée à la création d'institutions et d'infrastructures sur lesquelles l'État pourrait trouver appui.

L'intégration des factions armées à une force armée nationale unique se fait à contrecœur. Comment un État peut-il exister, dans ces conditions, sans des

pilliers élémentaires tels qu'une armée capable de défendre son intégrité territoriale?

L'idée que la justice doit précéder l'intégration est à notre avis erronée. S'il est important de faire justice, l'Ouganda estime que cela ne devrait pas prendre le pas sur l'intégration des groupes armés. Nous devons d'abord intégrer toutes les factions et punir plus tard celles qui sont coupables de délits. L'Ouganda défend la notion d'*immunité provisoire*, terme utilisé au Burundi. D'autre part, il convient d'accorder une attention égale aux questions de développement, de relèvement et de redressement économique. La croissance économique est nécessaire pour instaurer une paix durable. Ce à quoi nous assistons aujourd'hui est une ruée vers les élections et l'application des programmes politiques sans penser aux institutions et aux infrastructures qui sont nécessaires pour une paix viable à long terme. Nous sommes déjà passés par là, avec les conséquences catastrophiques que l'on sait. Que le passé immédiat du continent nous soit un enseignement à tous.

L'accord de paix de Lusaka a fourni un solide mécanisme qui a permis à la région et à la République démocratique du Congo de jouer des rôles complémentaires dans le processus de paix. Malheureusement, il a été abandonné. Le problème central que représentent les forces négatives – reconnu par l'accord – a été relégué au second plan. Depuis plus de cinq ans, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo n'a fait aucun effort notable pour veiller à la démobilisation et au désarmement de ces groupes, laissant ainsi en place les germes d'un futur conflit. Nous espérons toutefois que nos efforts, tant au niveau bilatéral qu'au sein de la Commission tripartite composée de l'Ouganda, du Rwanda et de la République démocratique du Congo, avec la participation du Burundi, permettront d'aplanir ces problèmes et d'instaurer la paix et la stabilité dans notre région.

Depuis un certain temps, la situation au Burundi est une véritable source de préoccupation pour la région des Grands Lacs et pour l'ensemble de la communauté internationale. La destruction et les pertes en vies humaines ont incité les États de la région, avec la collaboration de l'Afrique du Sud, à lancer une initiative de paix. Ce fut un processus long et ardu. Avec l'aide de l'ONU et de la communauté

internationale, l'on peut clairement entrevoir, aujourd'hui, des signes positifs.

Ces derniers mois, le peuple burundais a élu ses dirigeants aux élections locales, parlementaires et, enfin, présidentielles. Ils ont posé un regard plein d'espoir sur leur avenir. L'Ouganda souhaite la bienvenue à S. E. M. Pierre Nkurunziza, nouveau Président du Burundi. Nous nous réjouissons à la perspective d'œuvrer avec lui à la consolidation de la paix dans la région. La communauté internationale et l'ONU ont le devoir de rendre la paix durable. Il faudra assurer la reconstruction, la relève et le développement. Nous espérons que l'attention voulue sera accordée au renforcement des capacités institutionnelles pour que le Burundi ne replonge pas dans l'anarchie fratricide qui a été son lot la décennie précédente.

Au début de cette année, après deux décennies de conflit dans le sud du Soudan, le peuple soudanais, sous la direction du Gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération (SPLM/A), a signé l'Accord de paix global. Les armes ne détonnent plus et le peuple du sud du Soudan, qui a longtemps souffert, connaît à présent un peu de paix. Il est triste que M. John Garang soit décédé au moment où l'Accord commençait à être appliqué. Nous sommes sûrs que grâce à l'engagement du Gouvernement soudanais et du SPLM, l'Accord de paix sera maintenu et pleinement appliqué. Nous sommes également certains que le Soudan est destiné à un avenir pacifique. Nous espérons que les autres conflits, comme celui du Darfour, seront réglés par la voie pacifique, en s'inspirant de l'Accord de paix global.

La signature et l'application de l'Accord de paix global au Soudan ont renforcé l'optimisme quant aux chances de paix dans le nord de l'Ouganda. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA), un groupe terroriste qui, depuis longtemps, mutile, enlève et terrorise la population civile du nord de l'Ouganda, s'est longtemps réfugiée dans le sud du Soudan, d'où elle lançait ses activités terroristes. Avec la coopération du Gouvernement soudanais, ainsi que du SPLM dans le sud, ces terroristes sont chassés du sud du Soudan. Grâce à une stratégie alliant négociations de paix et pression militaire maximale, le Soudan a considérablement réduit le pouvoir maléfique de la LRA. Néanmoins, tandis que la paix revient dans la région, nous avons besoin de la coopération et de l'assistance internationales pour compléter le

programme humanitaire de développement et de relèvement après le conflit mis sur pied par le Gouvernement ougandais et déjà opérationnel dans le nord de l'Ouganda.

La Somalie vit dans un état d'anarchie depuis plus d'une quinzaine d'années. Les efforts de paix de la communauté internationale et de l'ONU ont été tout sauf timides. Un sentiment de frustration s'est emparé de l'ONU et a mené à la résignation et au désespoir, condamnant le peuple somalien à vivre dans un état de dépendance et otage des seigneurs de la guerre.

C'est en réaction à ce vide que les États de la région, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), ont pris l'initiative de négocier la paix et de rétablir l'ordre. L'anarchie est contagieuse. Nous ne saurions nous sentir en sécurité dans une situation où toutes les conditions sont réunies pour laisser libre cours aux trafics d'armes, à l'extrémisme religieux, au dépôt de déchets radioactifs, et qui a le potentiel d'engendrer des terroristes dans la région. Il s'agit là de menaces réelles, et l'IGAD ne saurait les ignorer. La communauté internationale, et surtout les membres du Conseil de sécurité, ne doivent pas se méprendre sur la distance géographique. Il existe réellement, en Somalie, une menace potentielle qui pèse sur la paix internationale.

C'est devant ces menaces actuelles et latentes que les membres de l'IGAD ont entrepris des négociations de paix avec la Somalie. Deux années durant, nous avons traversé un processus de négociation très laborieux et quelquefois frustrant jusqu'à ce qu'un accord ait été conclu, l'an dernier, sur la formation d'un Gouvernement d'unité nationale. À l'issue de ce processus, nous nous attendions à ce que le Conseil de sécurité nous rejoigne dans notre quête de la paix. Nous nous attendions à ce que tous les efforts tendaient à créer le climat juridique et politique nécessaire pour faciliter la réalisation de la paix parmi le peuple somalien qui a si longtemps souffert.

Mais quelle ne fut pas notre déception de voir que le Conseil, dans sa sagesse, décidait d'agir autrement, abandonnant la région et, plus important encore, le peuple somalien, à leur triste sort. La décision de maintenir l'embargo sur les armes et d'en rejeter ne serait-ce qu'une levée partielle a privé la région d'une chance de mener à bon terme le processus de paix comme il aurait dû l'être en toute logique. Nous

espérons qu'il n'est pas trop tard pour le Conseil d'évaluer et de revoir sa position.

Je vais faire quelques brèves observations sur la proposition de réforme de l'ONU. L'institution que nous avons aujourd'hui a été créée et conçue il y a 60 ans. Le triomphalisme des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, l'angoisse du vaincu et la prétendue indifférence des peuples coloniaux, notamment en Afrique, ont été les fondements sur lesquels l'ONU a été créée.

L'institution qui est apparue reflétait ces réalités. Et c'est au sein du Conseil de sécurité, plus que nulle part ailleurs à l'ONU, que cela transparaissait le plus. Les vainqueurs se sont réservé le droit de déterminer le sort des autres, sans tenir compte des intérêts de ceux que ces décisions allaient le plus toucher. Aujourd'hui, la situation a énormément changé. Les peuples coloniaux ont acquis leur indépendance et la structure du pouvoir sur la scène internationale s'est modifiée.

Pour être appliquées, les décisions du Conseil de sécurité ont besoin d'un appui plus large sur les plans diplomatique, financier et militaire. Il est donc devenu impératif de réformer le Conseil de sécurité et de le rendre plus représentatif et adapté aux réalités du monde d'aujourd'hui.

Quant à l'Afrique, où ont lieu la plupart des opérations mandatées par le Conseil de sécurité, nous pensons qu'il est temps que ce continent, qui comprend 53 États, ait enfin son mot à dire dans la façon dont ces opérations sont modulées et mises en œuvre. Aujourd'hui, l'Afrique est le seul continent qui n'a aucune représentation au niveau véritablement décisionnel du Conseil. C'est pour ces raisons que nous exigeons que ce continent se voie accorder deux sièges permanents, avec droit de veto, et deux sièges non permanents supplémentaires. Un Conseil ainsi composé sera plus démocratique et crédible et verra ses décisions plus largement acceptées.

Le rêve des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies était de préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais les conflits demeurent une réalité dans le monde d'aujourd'hui. Pendant 60 ans, l'ONU n'a pas réussi à répondre à cette attente. L'Ouganda se félicite donc de la création d'une Commission de consolidation de la paix et d'un bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nous espérons que le délai du 31 décembre 2005 sera respecté pour permettre à ces organes vitaux d'aider

l'ONU à régler les conflits et à rendre la paix plus durable.

Dans la même veine, nous appuyons la création du Fonds pour la démocratie, qui doit servir à appuyer les institutions locales d'un pays et non à importer des modèles étrangers de démocratie.

Ma délégation n'est pas sans savoir qu'il appartient principalement aux États de protéger leurs populations. En cas d'échec, la communauté internationale a la responsabilité d'offrir une protection afin d'éviter un génocide ou un nettoyage ethnique. Toutefois, cette responsabilité doit être clairement définie et doit recevoir l'autorisation préalable du Conseil de sécurité.

Nous pensons que l'engagement de nos dirigeants en faveur d'une relation plus forte entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales permettra de renforcer la capacité de la communauté internationale à faire face aux anciens et aux nouveaux défis auxquels se heurte le monde. En effet, les organisations régionales qui ont une capacité en matière de prévention des conflits armés ou de consolidation de la paix doivent l'exploiter pour aider l'ONU dans ce domaine.

La Commission des droits de l'homme a connu des dysfonctionnements au fil des années. Nous pensons qu'il est temps de créer une institution indépendante dotée d'un mandat concret et clair en matière de droits de l'homme. La proposition de créer un Conseil des droits de l'homme arrive à point nommé. Nous espérons qu'un accord se dégagera sur toutes les modalités nécessaires afin que ce Conseil puisse être mis sur pied.

Enfin, qu'il me soit permis de redire l'attachement de l'Ouganda aux idéaux et principes des Nations Unies. L'Organisation a servi notre cause relativement bien au fil des années. Elle est capable de mieux la servir encore et de réaliser les rêves et les idéaux de ceux qui ont rédigé la Charte il y a 60 ans. Mais elle le pourra uniquement si nous avons le courage d'adopter les réformes profondes et novatrices proposées par le Secrétaire général et si nous mettons pleinement en œuvre le document final.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Khurshid Mehmod Kasuri, Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

M. Kasuri (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président de la présente session et son prédécesseur, M. Jean Ping, du succès du sommet historique qui a marqué le sixième anniversaire de l'ONU. Nous admirons l'ardeur et la compétence avec lesquelles le Président Ping a dirigé les préparatifs du sommet. Nous remercions le Secrétaire général de la convocation du sommet et de ses nombreuses idées constructives sur la manière de faire avancer le développement et la réforme de l'ONU.

Le Pakistan s'est prononcé en faveur de l'adoption du document final. Celui-ci est le reflet du consensus obtenu autour d'un large éventail de questions. Pourtant, comme bien d'autres, nous sommes déçus du résultat. Nous aurions certainement pu faire davantage si l'ordre du jour n'avait pas été si long, si la réforme du Conseil de sécurité n'avait pas absorbé toutes les énergies durant le processus préparatoire et si les pourparlers autour du document avaient démarré plus tôt.

Le développement était et reste la première des priorités pour la grande majorité des États Membres. Le sommet avait pour objet de faire le point sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. S'il y a lieu de saluer les recommandations relatives aux objectifs retenus pour l'aide publique au développement (APD), à l'allègement de la dette, à la manière d'accroître et d'améliorer l'aide et de répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique, nous n'avons guère avancé en ce qui concerne le commerce, les flux des investissements et la gouvernance mondiale.

Il n'en reste pas moins possible de rattraper les occasions et le temps perdus dans le domaine du développement en se concentrant davantage, et avec une détermination accrue, sur la mise en œuvre des objectifs. Telle doit être notre priorité absolue. Par chance, il existe déjà un accord sur les objectifs de développement, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les pays en développement sont en train de se doter de stratégies nationales pour atteindre ces objectifs. Il est maintenant primordial que les partenaires de développement manifestent la volonté politique d'apporter un appui total à ces stratégies nationales et acceptent une plus grande équité dans les systèmes commerciaux et financiers internationaux.

Nous devons rapidement mettre en place un mécanisme qui favorise et surveille efficacement la mise en œuvre des objectifs et accords de développement. Il importe que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin.

Le sommet a mis en relief le rôle du Conseil économique et social s'agissant de promouvoir le dialogue sur l'action à mener, la coopération en faveur du développement, les efforts de développement après un conflit et la coordination au sein du système des Nations Unies. Le Pakistan estime qu'à présent, le Conseil économique et social devrait être le cadre central du suivi et de l'application des engagements pris lors du sommet en faveur du développement. À cet égard, nous proposons de reprendre le système conçu pour suivre l'aide apportée après le tsunami – la base de données sur l'aide au développement – dans le but d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation des objectifs fixés pour le développement. Le Pakistan a également offert d'organiser, vers la fin de l'année, une réunion informelle de haut niveau entre les membres du Conseil économique et social et d'autres parties prenantes afin de dresser le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement et de décider des mesures ultérieures à prendre.

Largement admise, la corrélation qui existe entre la paix et le développement est maintenant officiellement reconnue, avec la décision de créer la Commission de consolidation de la paix. Le Pakistan est fier que la Commission de consolidation de la paix soit le résultat des travaux des comités spéciaux dont nous avions proposé la création en 2003. En tant que grand pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, surtout, de par sa participation à de complexes missions, comme en Sierra Leone, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Burundi, le Pakistan possède largement l'expérience et les compétences requises pour participer aux travaux de la Commission de consolidation de la paix. Nous prendrons une part active aux débats que tiendra l'Assemblée générale pour finaliser les détails et les modalités de la mise en route des travaux de la Commission.

Véritable menace mondiale, le terrorisme exige une réponse collective. Le Pakistan est une cible privilégiée du terrorisme. Nous sommes en première ligne dans la guerre internationale contre le terrorisme. Afin de venir à bout du terrorisme et de l'extrémisme,

le Gouvernement pakistanais a mis en œuvre à l'échelle nationale un certain nombre de mesures visant le court et le long terme : interdiction des organisations extrémistes et incarcération de leurs membres; répression de l'incitation à la haine; abolition de la manipulation des institutions religieuses; recensement et réforme des madrassas; et lutte contre l'analphabétisme et la pauvreté.

Le sommet a entériné l'élaboration d'une stratégie générale contre le terrorisme. Il conviendrait de créer un groupe de travail spécial pour accomplir cette tâche. Il faut que cette stratégie générale vienne à bout du terrorisme où qu'il sévise et quels qu'en soient les auteurs, individus, groupes ou États. Une telle stratégie ne sera générale que si elle s'attaque aux causes de l'extrémisme : pauvreté, injustice politique et économique, occupation étrangère et déni du droit à l'autodétermination.

Cette stratégie générale contre le terrorisme doit également se fonder sur le dialogue et la bonne entente entre les civilisations et les religions. Il existe plusieurs initiatives intéressantes et complémentaires susceptibles d'être regroupées au sein d'une action internationale et nationale. C'est le cas, par exemple, de la stratégie de « modération éclairée » poursuivie par le Président Musharraf dans le triple objectif de promouvoir une réforme à l'intérieur du monde islamique, d'encourager la communauté internationale à soutenir activement le règlement des différends politiques et de résoudre les difficultés socioéconomiques et les problèmes de développement du monde islamique.

L'incapacité à parvenir à un accord sur le désarmement et la non-prolifération dans le document final est révélatrice des différences qui séparent les États Membres. Cela est dangereux pour la paix et la stabilité, en particulier dans les régions sous tension. Il est temps que la communauté internationale dans son ensemble, c'est-à-dire tous les États Membres de l'ONU et pas seulement un certain nombre d'États autosélectionnés, s'efforce de parvenir à un nouveau consensus sur le désarmement et la non-prolifération dans le cadre de la Conférence du désarmement ou lors d'une session extraordinaire de la Commission du désarmement.

Le sommet n'a pas non plus permis d'aboutir à un parfait consensus sur la manière de promouvoir avec succès les droits de l'homme qui, après la paix et

le développement, constituent le troisième pilier de la réforme de l'ONU. L'accord déjà obtenu devrait servir de base à la recherche d'un tel consensus. Le Pakistan s'associera à la création d'un conseil des droits de l'homme représentatif, organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Son mandat et ses méthodes de travail devront favoriser la coopération plutôt que la confrontation. Nous devons également améliorer et rationaliser la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qui réunit des organismes spécialement chargés de la question, ainsi que la participation de la société civile aux travaux de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Cette réforme devrait selon nous être confiée à un groupe de travail à Genève.

Nous nous sommes engagés à renforcer l'ONU et à la rendre plus efficace, plus performante, plus démocratique et plus à même de rendre compte de ses actions. Notre engagement de réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale doit revêtir toute sa signification. Il est primordial d'empêcher que le rôle et le mandat de l'Assemblée ne soient empiétés, en particulier par le Conseil de sécurité. C'est à l'Assemblée générale qu'il revient d'assurer le suivi des décisions prises lors du sommet.

En sa qualité de Président du Conseil économique et social, le Pakistan s'emploiera, en collaboration étroite avec les États membres, à consolider le rôle du Conseil en revoyant son organisation, son ordre du jour et ses méthodes de travail.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais il n'est pas assez transparent et démocratique. De même, il n'est pas complètement représentatif et ne rend pas pleinement compte de ses travaux devant le reste des États Membres. L'objet de sa réforme est donc évident. Le Conseil a besoin d'être élargi avec l'ajout de 10 sièges non permanents afin de représenter la grande diversité des Membres de l'ONU. Il pourrait autoriser la réélection immédiate d'un État, ce qui permettrait aux grands pays de régulièrement briguer un siège. En revanche, il ne devrait pas renforcer son caractère inéquitable en se dotant de nouveaux membres permanents. Cela aliénerait le soutien de nombreux pays importants, diviserait et affaiblirait l'Organisation des Nations Unies, et réduirait encore davantage la crédibilité et la légitimité du Conseil.

La proposition formulée par le Groupe du consensus est équitable, juste et démocratique. Elle est suffisamment souple pour prendre en compte les positions et aspirations de tous les pays et groupes régionaux et politiques, y compris africains. Elle accroîtra la représentation des États Membres au sein du Conseil de sécurité. Elle rehaussera le prestige de l'Assemblée générale en faisant en sorte que le Conseil ait davantage de comptes à rendre aux Membres de l'Organisation. Nous sommes prêts à poursuivre nos efforts – dans le cadre de tout format ouvert et transparent, y compris celui du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale – pour parvenir au consensus sur la réforme du Conseil de sécurité.

Le Pakistan se réjouit de ce que le sommet ait réaffirmé les valeurs et principes qui sont au cœur de l'ONU et qu'il ait reconnu que le large éventail de menaces auquel nous sommes confrontés appelle une réponse urgente, collective et plus déterminée. Il a également reconnu que de nombreuses menaces sont interdépendantes. Nous nous félicitons de l'accent renouvelé qui a été mis sur le règlement pacifique des différends et sur les strictes contraintes imposées par la Charte quant à l'emploi de la force. Il est heureux que nous observions aujourd'hui la Journée internationale de la paix.

Le Pakistan estime que, tout en répondant à de nouvelles menaces telles que le terrorisme et les armes de destruction massive, l'ONU doit continuer d'accorder un traitement prioritaire au règlement des nombreux différends et conflits qui frappent encore tant de régions du monde.

En Afrique, on constate l'apparition d'une nouvelle dynamique, caractérisée par une prise en charge régionale et un engagement international dans une perspective de partenariat pour répondre aux conflits et aux crises complexes. Les progrès sont cependant contrastés. Les améliorations relatives en Sierra Leone et au Libéria ne peuvent faire oublier les nombreuses difficultés en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et au Burundi. Les perspectives de paix qu'offre le Soudan sont encourageants. La Somalie, en revanche, attend toujours l'attention et l'appui de la communauté internationale dont elle a besoin pour rétablir la sécurité et consolider les gains difficilement acquis dans le processus de paix. Le Pakistan va maintenir sa contribution aux efforts de l'ONU et de la communauté

internationale pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Afrique.

Un règlement rapide de la question israélo-palestinienne conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à une solution à deux États ouvrirait une ère de paix et de stabilité au Moyen-Orient. Nous nous sommes félicités du retrait israélien de la bande de Gaza et nous espérons que celui-ci sera suivi d'un retrait de la Cisjordanie, aboutissant à la création d'un État palestinien indépendant et viable. Le Pakistan n'épargnera aucun effort pour promouvoir une paix durable au Moyen-Orient. Une telle paix aiderait considérablement à éliminer les conditions qui encouragent l'extrémisme et le terrorisme.

Le Pakistan espère également que la paix et la sécurité seront prochainement rétablies en Iraq. Nous devons encourager un consensus démocratique entre ses populations et régions, qui préserve l'unité de l'Iraq et son intégrité territoriale, tout en renforçant ses capacités nationales de préserver la sécurité par la lutte contre la violence et le terrorisme.

L'Afghanistan a franchi une nouvelle étape avec la tenue réussie d'élections législatives. La communauté internationale doit rester pleinement engagée pour aider l'Afghanistan à surmonter les obstacles restants. Le Pakistan s'est engagé, tant au niveau bilatéral que multilatéral, à appuyer les efforts en faveur de la paix, de la sécurité, du développement et de la reconstruction en Afghanistan. Nous souhaitons que les 3 millions de réfugiés afghans que nous accueillons encore puissent rentrer dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur.

Il n'y a pas de place pour des interrogations intéressées ni pour chicaner à propos de l'attachement du Pakistan, et de sa contribution, à la paix et la sécurité en Afghanistan, qui sont dans l'intérêt même du Pakistan. Le Pakistan lutte activement pour stopper les déplacements transfrontaliers illégaux et pour endiguer les menaces posées par les Taliban et Al-Qaida, y compris dans le cadre de la Commission tripartite Pakistan-Afghanistan-États-Unis. La présence militaire pakistanaise le long de la frontière dépasse de loin les effectifs combinés des forces militaires nationales et internationales en Afghanistan. Nous avons récemment proposé d'ériger une clôture dans certaines zones de la frontière afin de réduire au maximum la possibilité de déplacements illégaux.

Nous espérons que cette idée sera acceptée et appliquée dans l'esprit dans lequel elle a été soumise.

Les relations entre l'Inde et le Pakistan s'améliorent. Il y a nouvel espoir de paix et de coopération en Asie du Sud. Nous devons aussi donner cet espoir au peuple du Jammu-et-Cachemire dans sa quête légitime d'autodétermination. Dans sa déclaration devant le sommet le 14 septembre, le Président Musharraf a affirmé que le Pakistan et l'Inde ne devaient pas rester emprisonnés, par la haine et par l'histoire, dans un cycle de confrontations et de conflits. Pour cela, il est essentiel que soit trouvée une solution juste au différend concernant le Jammu-et-Cachemire, qui soit acceptable pour le Pakistan, pour l'Inde et, avant tout, pour le peuple du Cachemire. Le même jour, le Président s'est entretenu avec le Premier Ministre indien M. Manmohan Singh, à New York, afin de poursuivre le dialogue composite en cours entre les deux pays.

La paix dans notre région donnera aussi une nouvelle impulsion aux efforts entrepris par le Pakistan pour assurer un développement socioéconomique rapide et équitable. Comme l'ont fait les dirigeants mondiaux lors du sommet, nous mettons l'accent sur le rôle des politiques et stratégies de développement nationales pour parvenir au développement durable. Le Gouvernement a pris une série de mesures pour transformer le Pakistan en un État islamique moderne, dynamique, progressif et démocratique. Nos politiques ont produit des résultats visibles : stabilité macroéconomique, croissance du produit intérieur brut de 8,4 % l'an dernier, déficit budgétaire réduit et croissance des exportations, des remises d'expatriés et de l'investissement. Le principal axe d'action de notre gouvernement est désormais d'accélérer le transfert des bienfaits économiques au peuple du Pakistan. Nous sommes convaincus que nous pourrions atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Pakistan marque aussi des points dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Le pays est sur la voie de l'établissement d'une démocratie viable à long terme. Nous avons conféré une plus grande autonomie à notre peuple en commençant au niveau local et garantissant qu'au moins 30 % des représentants à tous les niveaux de responsabilité seront des femmes. Les minorités ont été intégrées au cœur de la société. Nous sommes décidés à maintenir ces tendances positives dans notre développement national. Parallèlement,

nous travaillons à la conclusion de partenariats économiques plus étroits dans la région et au-delà.

C'est dans ce même esprit d'engagement constructif que le Pakistan veut œuvrer à un multilatéralisme coopératif et renforcer l'Organisation des Nations Unies – cette instance unique qui, dans notre monde interdépendant, est indispensable à tous les États, petits ou grands, faibles ou puissants.

Le Pakistan a participé activement, par le biais de contributions constructives, à la préparation du sommet et de son document final. Nous nous sommes engagés à poursuivre le processus de réforme dans le cadre du suivi des décisions du sommet. Nous espérons vivement travailler en étroite collaboration avec tous les autres États Membres et tenons à assurer l'Assemblée de notre pleine coopération dans cette entreprise historique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ignacio Walker, Ministre des affaires étrangères de la République du Chili.

M. Walker (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de leur élection. Nous les assurons de notre pleine coopération dans les tâches qui nous attendent.

Nous sommes arrivés à la présente session de l'Assemblée générale avec la même conviction et la même volonté qui nous animaient il y a 60 ans. Nous restons convaincus que cette enceinte est le lieu où nous pouvons collectivement promouvoir les droits de l'homme, le développement, la solidarité et la paix. L'accord politique auquel nous sommes parvenus la semaine dernière, s'il n'a pas répondu à toutes nos attentes, nous permet néanmoins d'ouvrir la voie vers une réforme intégrale et équilibrée du système des Nations Unies. Nous disposons des mandats nécessaires pour lancer le renouveau au cours de la présente session. Cela doit être possible, parce que notre intérêt est l'intérêt de toute l'humanité.

Nous avons là une occasion exceptionnelle de renforcer le multilatéralisme et de l'édifier dans le cadre véritable de la coexistence internationale. Le multilatéralisme est en fait la pierre angulaire de notre politique extérieure. Dans le système multilatéral, la négociation et le consensus constituent des outils permettant de créer des régimes internationaux qui

encouragent la mondialisation de manière légitime et efficace. L'Organisation des Nations Unies est un espace privilégié que nous devons renforcer afin de réaliser ces objectifs, d'où la nécessité urgente de concrétiser cette réforme.

Nous avons un intérêt tout particulier à trouver dans le multilatéralisme de meilleurs instruments qui permettraient à chaque pays, petit ou grand, de participer à l'élaboration de règles et à la répartition des bienfaits de la mondialisation. Nous sommes persuadés que la mondialisation offre davantage d'occasions qu'elle ne constitue une menace. C'est la raison pour laquelle nous devons assurer une bonne gouvernance de la mondialisation et nous doter par conséquent d'institutions avec des règles claires, stables et équitables. Les forces économiques n'agissent pas dans un vide politique. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'une architecture et de méthodes de travail nouvelles au sein du système des Nations Unies.

C'est dans cet esprit que le Chili a participé activement à plusieurs réunions consacrées à la revitalisation de l'ONU aux fins d'encourager une réforme globale et équilibrée portant sur les grands thèmes du développement, de la sécurité, de la démocratie et des droits de l'homme, que je voudrais brièvement évoquer.

La défense des droits de l'homme est à notre avis la question fondamentale et une source de préoccupation constante dans l'histoire récente de la mondialisation. Cette histoire a été écrite par les citoyens dans leurs combats pour rétablir la valeur, la dignité et les droits de l'individu.

Les droits de l'homme sont une préoccupation légitime de la communauté internationale. L'examen des droits de l'homme par l'ONU ne constitue pas une ingérence indue mais au contraire l'exercice d'une responsabilité partagée, du point de vue de la coopération et non de l'affrontement. Quand les États ne sont ni en mesure ni déterminés à agir, l'Organisation ne saurait rester indifférente au génocide, au nettoyage ethnique, aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. La responsabilité de protéger est une obligation morale internationale à laquelle nous ne saurions nous dérober.

Pour le Chili, la décision de créer un Conseil des droits de l'homme est un progrès important du point de vue de la protection universelle des droits de l'homme.

Nous espérons définir ses caractéristiques, voire son statut d'organe permanent avant la fin de la session. L'élection de ses membres à la majorité des deux tiers par l'Assemblée, comme nous le proposons, ne peut que renforcer la légitimité de cet organe.

Un rapport d'ensemble du Haut Commissariat aux droits de l'homme ne pourrait que renforcer la crédibilité du système multilatéral des droits de l'homme. Afin d'éviter la politisation et la sélectivité qui entravent les travaux dans le domaine des droits de l'homme, la mise en place d'un système d'examen critique par les pairs encouragera une plus grande coopération, permettant à tous les pays de faire l'objet d'une évaluation objective, y compris ceux qui aspirent à siéger au Conseil des droits de l'homme.

Les valeurs démocratiques sont intersectorielles : elles s'appliquent aux citoyens qui participent à la vie d'une communauté. Elles sont à la base d'un gouvernement et d'institutions publiques et constituent également le pivot de la coexistence internationale. Les valeurs démocratiques sont une priorité à l'ordre du jour multilatéral et doivent se traduire par un engagement actif des États Membres en faveur de la démocratie. C'est d'ailleurs ce qui a motivé l'action du Chili dans la Communauté des démocraties.

Or nous constatons que certains peuples et certaines régions sont intégrées dans cette société et participent aux prises de décisions, alors que d'autres restent en marge et n'ont pas accès à ces avantages. Cette situation soulève la question importante de la participation démocratique. Il est par conséquent essentiel, si nous voulons renforcer la démocratie dans le monde, d'avancer de manière décisive en vue d'éliminer l'inégalité et d'abolir l'exclusion. Une démocratie de qualité est liée à l'intégration sociale et au recul de la pauvreté.

À cet égard, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent un engagement mondial en faveur des droits fondamentaux, s'appuyant sur une base sociale qu'il faudra réaliser afin de raffermir effectivement la démocratie et de bannir à tout jamais l'indifférence morale envers les laissés-pour-compte.

L'affermissement de la démocratie doit viser à renforcer la capacité des institutions à répondre à l'exigence de transparence et d'efficacité de la société. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons travaillé à l'Organisation des États américains, notamment dans le

cadre de la Charte démocratique interaméricaine, pour mettre au point des formules et des instruments permettant d'améliorer la gouvernance démocratique. Le Chili estime que c'est une tâche qu'il faudra accomplir en étroite coopération avec l'ONU et les organisations régionales.

La réaffirmation de la démocratie comme valeur universelle dans le document final des chefs d'État et de gouvernement représente un progrès concret dans le renforcement d'un nouveau régime international de défense et de protection de la démocratie et de la légalité.

La création d'un Fonds pour la démocratie des Nations Unies nous fournit un nouveau moyen de coopération pour aider les pays à renforcer et à stabiliser la démocratie dans le monde. En avril dernier, 108 pays de tous les continents ont entériné l'engagement de Santiago envers la démocratie et la rénovation du système interaméricain.

Nous avons pleinement avalisé la notion de sécurité multidimensionnelle pour répondre aux menaces anciennes et nouvelles. L'intégration de la notion de sécurité humaine à l'ONU est une contribution importante au processus de renouveau. La définition que doit formuler l'Assemblée générale devra intégrer les progrès obtenus par le Réseau de la sécurité humaine, auquel le Chili participe activement depuis le début.

Nous avons été fortement déçus de ce qu'aucun accord n'ait été conclu au sujet du désarmement et de la non-prolifération dans le cadre de la réforme. Il ne faut pas pour autant éliminer ce point de l'ordre du jour de l'ONU. C'est la raison pour laquelle nous appuyons l'initiative de la Norvège, qui a réussi à jeter un pont entre des positions diamétralement opposées. Malheureusement, malgré l'appui de près de 80 pays, l'initiative n'a pas pu trouver sa place dans le document final. Nous continuerons d'œuvrer en vue de son adoption.

En outre, nous sommes persuadés que le terrorisme doit être mis en échec grâce à une stratégie mondiale soutenue, avec la coopération de tous les États et des organisations internationales et régionales, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, dans le plein respect des droits de l'homme. Nous devons par conséquent traduire notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations par un élan

politique qui nous permettra de signer une convention internationale de lutte contre le terrorisme avant la fin de la session.

La décision de créer une Commission de consolidation de la paix constitue l'un des principaux succès du programme de réforme, puisqu'elle permet à l'Organisation de donner une réponse institutionnelle intégrée aux situations d'après conflit. Les activités de l'ONU ne doivent pas cesser une fois la crise réglée. Aux fins d'instaurer une paix durable, elles doivent se poursuivre jusqu'à ce que les institutions soient rétablies et que la coexistence pacifique soit restaurée.

En tant qu'habitants d'Amérique latine, nous sommes conscients de nos responsabilités internationales, et nous participons activement à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous sommes persuadés que cet engagement conjoint de caractère essentiellement régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été utile en ce qu'il permet à Haïti de retrouver sa capacité à prendre sa destinée en main. Cela nécessitera certainement une présence prolongée de la communauté internationale. Les élections sont un pas important qu'Haïti doit franchir dans les délais prévus. Mais le vote n'est que la base de l'autodétermination; nous devons poursuivre notre contribution à la création des conditions qui offriront au peuple haïtien un avenir plus digne. De plus, Haïti peut être la première expérience opérationnelle de la Commission de consolidation de la paix.

L'élimination de la pauvreté, de la faim et de l'inégalité sociale sont les grands défis auxquels sont confrontés actuellement nos peuples. Le développement économique équitable est fondamental pour édifier un monde véritablement en paix, ainsi que pour garantir les droits des personnes et la stabilité des démocraties.

Les chefs d'État et de gouvernement ont examiné il y a quelques jours la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, envers lesquels ils se sont engagés en 2000. En ce qui nous concerne, nous avons atteint plus d'un tiers des objectifs et nous espérons les réaliser pleinement d'ici à 2015.

Pour parvenir à un développement économique équitable, chaque pays a une responsabilité à assumer au niveau national et des tâches à accomplir au niveau international. À cet égard, il est indispensable de s'employer à mettre en œuvre le Consensus de

Monterrey sur le financement du développement et d'exiger que les efforts nationaux de chaque pays trouvent un environnement économique international favorable à la lutte contre la pauvreté et à un développement durable.

Nous avons coparrainé l'action contre la faim et la pauvreté, tendant à créer des mécanismes financiers innovants pour lutter contre ce problème dans le cadre des efforts que déploie la communauté internationale pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons besoin de réponse maintenant, car cette action est une possibilité concrète reconnue dans l'accord politique sur la réforme.

Le Chili considère qu'il est indispensable de concrétiser les efforts généraux de libéralisation du commerce international pour les exportations des pays en développement et de parvenir à la stabilité des flux financiers de leurs économies. Nous appelons à la conclusion rapide du cycle de négociations commerciales de Doha, dans lequel nous sommes engagés, et à un réajustement du système financier international afin de promouvoir des conditions internationales propices à la croissance soutenue des pays en développement et à l'élimination de la pauvreté.

Le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous sont trois domaines interdépendants qui dominent notre vie en société et qui doivent être articulés de manière appropriée dans un processus de réforme intégrale. Nous avons entamé l'étape décisive sur la voie de la rénovation. Nous sommes tous responsables de sa réalisation. Nous devons progresser et parvenir à un consensus en vue d'une réforme du Conseil de sécurité afin que cet organe représente plus démocratiquement les réalités nouvelles du XXI^e siècle.

Il est également indispensable de doter le Secrétariat d'une capacité renouvelée de gestion pour administrer efficacement et avec responsabilité les ressources que nous avons tous allouées à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Au-delà des différences légitimes qui font partie de la richesse de notre diversité, nous devons élaborer des accords universels qui reflètent nos préoccupations communes en vue d'assurer la dignité des peuples et le droit à vivre dans un monde plus sûr.

Je termine en disant que la présente session de l'Assemblée générale nous offre une occasion unique

de promouvoir le changement. Si nous n'appliquons pas les accords conclus en nous retranchant derrière nos intérêts nationaux ou derrière des conceptions culturelles étroites, nous ne répondrons pas au désir de millions d'êtres humains qui aspirent à une entente entre les civilisations, à une alliance mondiale pour le développement et la réaffirmation des valeurs intrinsèques de l'Organisation des Nations Unies. Ne perdons pas cette occasion. Si nous n'agissons pas collectivement aujourd'hui, demain il sera peut-être déjà trop tard.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Teodor Baconschi, Secrétaire d'État pour les affaires mondiales et Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Baconschi (Roumanie) : Je tiens à joindre la voix de la Roumanie à celles des orateurs qui ont vivement félicité S. E. M. Jan Eliasson pour son élection à l'important poste de Président de notre Assemblée générale, tout en lui souhaitant plein succès, et en l'assurant de l'entier appui de ma délégation.

Pour la Roumanie, les débats politiques de l'Assemblée générale à sa soixantième session revêtent une signification spéciale car ces jours-ci elle célèbre une cinquantaine d'années de présence et de participation actives aux efforts communs, par l'entremise des Nations Unies, pour la paix, la sécurité et le développement durable, pour l'assistance aux populations en détresse ainsi que pour la promotion des droits de l'homme. Il est incontestable que le contexte international actuel requiert davantage de notre part, non seulement le courage d'un long regard critique, mais aussi la force de prendre des décisions responsables et des mesures fermes tant sur le plan politique et institutionnel pour faire en sorte que l'ONU soit capable de répondre au défi du XXI^e siècle et de continuer à jouer un rôle majeur au service du bien.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La Roumanie souscrit pleinement à la déclaration prononcée à la 9^e séance plénière par le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Jack Straw, au nom de l'Union européenne. Par conséquent, je me contenterai de compléter les points clefs déjà soulevés lors de cette séance sur les difficultés que représente la réforme. Nous pouvons être fiers de la position de

l'Union aujourd'hui sur la scène internationale et de son ouvrage à l'Organisation des Nations Unies.

Il ne s'agit nullement d'un autre débat général au début d'une nouvelle session de l'Assemblée générale. Nous nous devons d'être à la hauteur des responsabilités évoquées lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, qui a précédé ces débats. Au cours de celle-ci les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés en notre nom à tous, dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), à poursuivre les efforts de réforme de notre Organisation. Il nous appartient maintenant de mettre en œuvre les décisions de nos dirigeants et d'en tirer le plus grand parti.

Dans le même ordre d'idée, je souhaiterais féliciter M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, du travail remarquable qu'il a accompli au cours des derniers mois, avec ses facilitateurs, et de la manière dont il a conduit les négociations. Cela a été un processus difficile mais je pense que nous avons abouti à un document dont nous pouvons être satisfaits. De nombreux aspects doivent encore être développés mais l'Assemblée générale est prête à y travailler sous la direction compétente du Président actuel, M. Jan Eliasson.

L'Organisation des Nations Unies devrait continuer de réaliser des objectifs à plusieurs niveaux et de fonctionner comme une organisation complexe et efficace. Tel est l'esprit des délibérations conduites par nos chefs d'État et de gouvernement et des décisions qu'ils ont prises.

Ainsi, il reste encore beaucoup à faire s'agissant du mandat et des responsabilités de la Première Commission. Les débats sur la sécurité internationale dépendent toujours des arrangements mis en place pendant la guerre froide. Malheureusement, presque toutes les instances de négociations internationales semblent se satisfaire de leur conservatisme. Cependant, nous sommes tous d'accord pour dire, sur la base de ces prémisses, qu'il est difficile de faire avancer le dialogue politique et de fixer de nouvelles priorités.

Nous avons besoin d'une nouvelle dynamique, ancrée dans un processus de réforme authentique. Elle doit être adaptée pour répondre efficacement aux menaces les plus alarmantes à la paix et à la sécurité internationales : le terrorisme et la prolifération des

armes de destruction massive. Elle doit réellement répondre à nos besoins et doit produire des dividendes égaux pour tous dans un système fondé sur le concept de sécurité collective.

Pour réussir dans le domaine du développement il faut faire preuve d'une grande solidarité dans les relations économiques internationales. La Roumanie a accru progressivement sa contribution dans le but de régler les problèmes mondiaux de développement. L'accession à l'Union européenne fera de la Roumanie un membre de la plus importante communauté de bailleurs de fonds dans le monde. L'Organisation des Nations Unies doit développer et renforcer sa capacité à protéger et à promouvoir efficacement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en défendant le concept de la « responsabilité de protéger » qui appelle à une réponse internationale dans les cas où un État n'est pas en mesure ou n'est pas disposé à remplir sa fonction principale de protection de la vie, des biens et des droits fondamentaux de ses citoyens.

Cet impératif est illustré de manière convaincante par le fait qu'au cours des 15 dernières années, nous avons pu constater comment nombre de conflits internes ont souvent commencé comme des mouvements séparatistes et ont fini par s'enliser. Ils sont devenus un terrain fertile pour les violations et les abus les plus flagrants des droits de l'homme, prenant pour cible les catégories les plus vulnérables, telles que les femmes et les personnes appartenant à diverses minorités.

Il ne sert à rien de débattre de politiques ambitieuses, si nous ne pouvons pas compter sur un système des Nations Unies efficace et adapté aux nouvelles réalités d'un monde en constante évolution. Alors que la guerre froide a pris fin depuis plusieurs années, l'ONU est encore en train de faire la transition entre une organisation caractérisée par ses différences idéologiques et une organisation qui répondrait de manière active aux défis opérationnels urgents. Le changement institutionnel est un préalable indispensable à des résultats politiques concluants.

L'un des principaux problèmes auxquels se heurte l'Organisation, et qui risque malheureusement de se perpétuer, est qu'elle ne dispose ni des ressources ni des outils de gestion appropriés pour répondre à des demandes et des attentes croissantes.

À l'heure où certains remettent en question la pertinence de notre Organisation et où il nous a fallu,

récemment, faire face à une série de révélations relatives à des actes de mauvaise gestion, nous, Secrétariat et États Membres réunis, devons agir avec détermination, pour garantir l'efficacité et la crédibilité de l'ONU en améliorant son administration, en créant des mécanismes viables de responsabilisation du Secrétariat, en renforçant les fonctions d'audit et de contrôle et en donnant au Secrétaire général l'autorité et la marge de manœuvre dont il a besoin pour remplir véritablement les mandats qui lui sont confiés par les États Membres.

Pour la Roumanie, comme pour d'autres États Membres, le Conseil de sécurité demeure toujours l'organe chargé de surveiller les relations internationales sur les questions clefs qui menacent la paix régionale et internationale. Il est fort louable que le Conseil de sécurité ait assumé un rôle de premier plan pour faire de l'alerte rapide et de la détermination le fer de lance de l'action de l'ONU, et pour définir l'approche adoptée par la communauté internationale face à l'ensemble de menaces nouvelles qui pèsent sur la paix et la sécurité.

Avec plus de 2 000 soldats de la paix déployés dans le monde entier, la Roumanie est un important fournisseur de contingents à la vaste série d'opérations mandatées ou autorisées par les Nations Unies. Par conséquent, leur succès nous importe énormément.

La Roumanie a toujours estimé que la protection contre les menaces à la sécurité dépassait largement la défense des frontières nationales. Nous devons être présents là où les problèmes apparaissent et les régler par des actions hardies et à long terme. C'est ce qui explique en partie les efforts communs déployés par la Roumanie et ses partenaires et alliés en faveur de la stabilisation et de la reconstruction de l'Iraq et de l'Afghanistan. Dans ces deux pays, des élections ont lieu grâce, avant tout, au dévouement total et aux efforts acharnés des populations de ces pays, mais également grâce à l'engagement indéfectible de la communauté internationale. La Roumanie assume sa part de travail tout au long de ce processus.

Depuis le 11 septembre 2001, l'édifice international ainsi que nos valeurs communes de paix et de sécurité, ont été ébranlés par la multiplication sans précédent des activités terroristes. La Roumanie a été parmi les tous premiers pays à entreprendre des efforts, au niveau international comme au niveau régional, pour lutter contre ce fléau. Depuis lors, nous

n'avons cessé d'être en première ligne de la lutte contre le terrorisme, aussi bien sur le terrain qu'en participant activement à l'élaboration des initiatives successives prises par différentes instances.

En outre, en sa qualité de membre élu du Conseil de sécurité, la Roumanie a pris une part spécifique aux efforts antiterroristes internationaux. À cet effet, elle a, entre autre, assumé la présidence du Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

La Roumanie en est déjà au stade de la ratification des 12 conventions internationales pertinentes adoptées en matière de lutte contre le terrorisme et elle a intégré plusieurs parties importantes de leurs dispositions dans sa législation nationale. Je suis fier d'informer les représentants que, le 14 septembre, notre Président a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, adoptée par l'Assemblée générale le 13 avril 2005. La Roumanie partage la position de l'Union européenne sur la nécessité urgente d'adopter une convention générale sur le terrorisme international lors de la soixantième session de l'Assemblée générale.

Notre objectif primordial est qu'un jour la communauté internationale soit en mesure de relever tous les défis en matière de sécurité, où qu'ils se trouvent, grâce à une meilleure mobilisation des ressources et des capacités existantes.

Nous nous félicitons de constater que le document final du Sommet (résolution 60/1) reconnaît la contribution importante qu'apportent les organisations régionales à la paix et la sécurité.

Les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur soutien au renforcement des relations entre l'ONU et les organisations régionales, au titre du Chapitre VIII de la Charte. Ils ont décidé d'approfondir cet aspect de la nouvelle architecture internationale pour la paix et la sécurité, grâce à des accords formels entre les secrétariats respectifs et, lorsque cela s'avère approprié, grâce à la participation des organisations régionales aux travaux du Conseil de sécurité.

L'expérience particulière de la Roumanie en Europe du Sud-Est et dans la région de la mer Noire montre que, dans de tels cas de gestion d'un conflit et de réponse à des menaces transnationales, l'action régionale, renforcée par une coopération fructueuse

entre l'ONU et les organisations régionales, s'avère décisive.

Dans les Balkans, la manière dont la question du Kosovo sera réglée lors des prochains mois sera fondamentale quant aux perspectives générales de stabilité, d'intégration et de prospérité durables dans l'ensemble de la région. La politique des normes menée par l'ONU au Kosovo a permis d'améliorer la situation dans la région. Les risques de violence et de conflit se sont désormais atténués et nous pouvons commencer à envisager l'avenir avec plus de confiance. Toutefois, le travail n'est pas fini. Les Serbes et d'autres communautés ethniques du Kosovo continuent de craindre pour leur sécurité et ne peuvent toujours pas vivre normalement. Beaucoup trop de personnes attendent encore de pouvoir retourner dans leurs foyers. C'est pourquoi, la mise en œuvre intégrale des normes doit se poursuivre, en veillant minutieusement à garantir et à préserver des relations normales entre les communautés ethniques, ainsi que les droits et les libertés de toutes les populations du Kosovo. Personne ne pourra évoquer, de manière réaliste, la question de la stabilité et d'un règlement politique dans la région, comme le prévoit la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, tant qu'un tel fondement n'aura pas été posé.

À l'est de la Roumanie, dans la région élargie de la mer Noire, le développement est freiné par le manque général de sécurité et de stabilité. Je me réfère en particulier aux situations de conflits prolongés qui sévissent dans la région; des conflits figés dans un état d'incertitude et de mépris du droit international et du regard du monde. Outre leur effet négatif sur le développement et la normalisation politique, ces zones de conflit répandent autour d'elles ces maladies modernes que sont la criminalité organisée, le trafic illicite des armes et des stupéfiants, la traite des êtres

humains et, surtout, le terrorisme. Les États de la région doivent réagir pour relever ensemble ces défis. Ils ne seront pas en mesure de le faire sans une coopération étroite. Il leur faut des partenaires solides, une vision stratégique et une approche plus globale et cohérente. Il est clair que nous devons trouver une solution meilleure et plus durable à ces conflits que celle consistant à les remiser au placard pendant des années ou des décennies. Afin que toutes les parties concernées recueillent les fruits de la stabilité dans la région élargie de la mer Noire, la meilleure manière de procéder est de faire en sorte que la logique de la coopération prévale.

En novembre, la Roumanie assumera la présidence de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. À ce titre, elle s'efforcera d'encourager tous les acteurs de la région à mener une réflexion stratégique sur l'intérêt commun et à se débarrasser du poids de ces conflits endémiques, afin d'exploiter au maximum le potentiel socioéconomique de la région. Par ailleurs, compte tenu de l'interdépendance qui caractérise le monde, les États de la région devront pouvoir compter sur une ONU entretenant des relations plus étroites avec les structures régionales afin d'accroître, en retour, l'efficacité de toute action commune.

Quelle que soit la manière dont nous qualifions le document final du Sommet de 2005, plan directeur ou feuille de route, il ne fait aucun doute que la réforme de l'ONU demeure un travail en cours de réalisation. Pour sa part, la Roumanie est prête à se joindre à la présidence et à tous les États Membres en vue de préparer l'Organisation à répondre aux lourdes exigences placées sur la coopération multilatérale en ce XXI^e siècle.

La séance est levée à 13 h 20.